



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

RAPPORT SUR LE

COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2022

(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Conseil municipal du 1^{er} juin 2023

Sommaire

SYNTHÈSE.....	4
I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRÉSENTATION DGFIP).....	10
A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	11
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS RÉELS).....	11
A. LES IMPÔTS LOCAUX.....	12
B. LES FLUX DE RECETTES LIÉS À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (MGP).....	14
C. LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES.....	14
D. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS.....	16
E. LES PRODUITS DES SERVICES ET DE GESTION COURANTE.....	19
F. ÉTUDES ET TRAVAUX EN RÉGIE.....	20
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE (MOUVEMENTS RÉELS).....	21
A. LES CHARGES DE PERSONNEL NETTES.....	21
B. LES CHARGES COURANTES.....	22
C. LES SUBVENTIONS ET CONTINGENTS.....	23
D. CHARGES FINANCIÈRES HORS SWAPS.....	26
E. SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES.....	26
B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	27
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LES EMPRUNTS NOUVEAUX).....	27
A. FCTVA.....	27
B. TAXE D'AMÉNAGEMENT.....	27
C. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....	27
D. LES CESSIONS.....	28
E. AUTRES RECETTES.....	28
F. LES EMPRUNTS NOUVEAUX.....	28
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS LE REMBOURSEMENT DE DETTE).....	29
A. SITUATION CUMULÉE DES AP ET DES CP EN 2022.....	29
A.1 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES.....	29
A.2 LES CRÉDITS DE PAIEMENT.....	30
B. RÉSULTAT D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE 2022.....	30
C- LES OPÉRATIONS D'ORDRE.....	34
A. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	35
B. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT VERS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	36
C. LES OPÉRATIONS D'ORDRE AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	37
D- RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	38
E- LA DETTE.....	39
A. LES CHARGES FINANCIÈRES.....	39
B. LES OPÉRATIONS EN CAPITAL.....	40
C. L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022.....	40
II - LES BUDGETS ANNEXES.....	41
A- PISCINE PATINOIRE.....	41
B- LOCATIONS IMMOBILIÈRES.....	42
C- PUBLICATIONS.....	43
III - LES ANNEXES.....	44
ANNEXE N°1- – LES AP-CP CONSOLIDÉS EN 2022.....	45
ANNEXE N°2 - ÉTAT DES AP-CP.....	46
ANNEXE N°3 – LES ÉCRITURES COMPTABLES CROISÉES VILLE/GPSO ET MGP.....	50
ANNEXE N°4 – CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE (HORS TRAVAUX EN RÉGIE ET CESSIONS).....	51
ANNEXE N°5 – SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL.....	52

L'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire. Il doit être approuvé avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Parallèlement, à la démarche de fiabilisation des comptes engagée depuis 2014, la Ville a été candidate en 2019 pour participer à l'expérimentation du compte financier unique (CFU), ainsi qu'à l'attestation de fiabilité des comptes (article 242 de la loi de finances 2019). Ces expérimentations ont entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2021. En partenariat avec la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, une nouvelle convention de services comptables et financiers (CSCF) a été adoptée en 2021 pour la période 2021 – 2024. Un règlement budgétaire et financier (RBF) a été approuvé par le Conseil municipal du 30 septembre 2021, fixant les grands principes budgétaires et financiers de la M57, notamment les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion des AP/CP et les règles régissant l'amortissement des actifs, ainsi que l'autorisation des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Le compte financier unique (CFU) est une nouvelle présentation financière destinée à devenir la future norme des collectivités. Il se présente sous la forme d'un document unique, commun à l'ordonnateur et au comptable public qui « se substitue, durant la phase de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique (CFU) a plusieurs objectifs :

- Il présente une information financière plus facile à lire, simplifiée et rationalisée (suppression des doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion) ;
- Il favorise la qualité des comptes (par des contrôles automatisés de cohérence) ;
- Il simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;
- Il est entièrement dématérialisé, ce qui facilite le travail des services.

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales. Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Les « états annexés » apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion, qui correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. L'expérimentation du compte financier unique concerne d'une part le budget principal et d'autre part les budgets annexes suivants : Publications, Locations immobilières et Piscine Patinoire.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022 ainsi que l'exécution de son budget annuel. Il se présente comme un document faisant le relevé exhaustif des opérations comptables au cours de l'exercice. Il fournit à l'assemblée délibérante via le rapport de présentation et la maquette comptable des informations permettant :

- De renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- D'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 14 avril 2022 et des décisions modificatives intervenues le 22 septembre 2022 et le 11 décembre 2022.

Le compte financier unique 2022 respecte les principes de transparence, de régularité et de prudence

- **Transparence** parce que les grands équilibres financiers de la commune sont présentés sur la période allant de 2008 à 2022. La ventilation des recettes et dépenses est présentée avec un historique de quatre ans, soit de 2019 à 2022. Les réalisations 2022 sont comparées au budget primitif, au budget global qui intègre les décisions modificatives et au compte administratif 2021.
- **Régularité et prudence** parce que le compte financier 2022 est élaboré en reprenant les mêmes méthodes et règles comptables que celles adoptées pour les exercices précédents. Ces règles concernent notamment, l'amortissement des biens acquis, des subventions d'équipement, la constatation selon le régime dit « budgétaire » de provisions pour créances douteuses et risques contentieux ; le rattachement des charges et des produits au-delà de 1 000 € l'unité. L'intégralité des opérations concernées est retracée dans le présent rapport.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

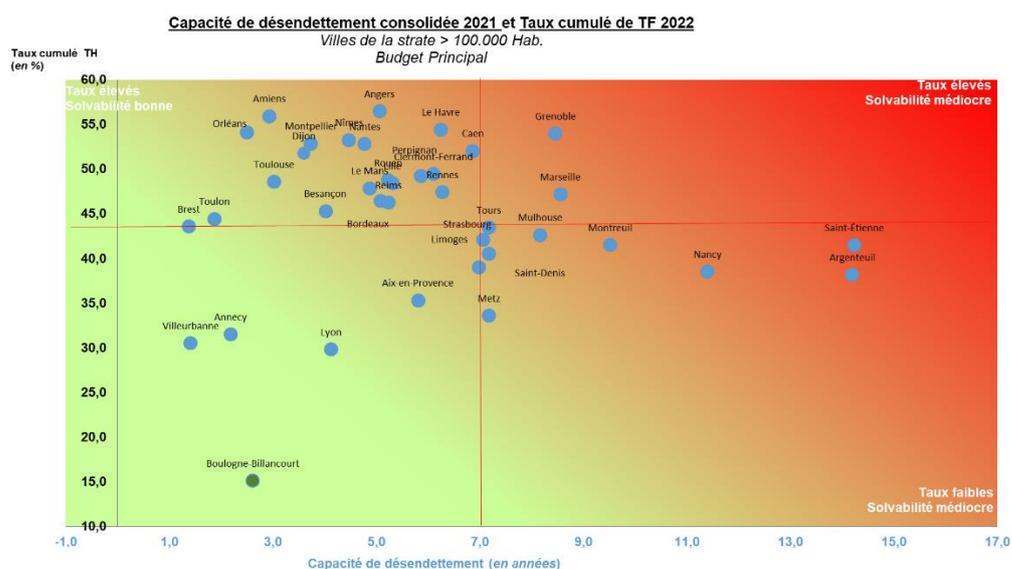
SYNTHÈSE

Les résultats de l'exercice budgétaire 2022, présentés dans le compte financier unique, confirme la bonne gestion de la Ville.

L'année 2022 a été marquée par un quasi-retour à la normale des activités municipales, après deux années de crise sanitaire. Cependant le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février a entraîné un déséquilibre sur les marchés de l'énergie, ce qui a conforté l'inflation née d'un déséquilibre entre l'offre et la demande à la reprise de l'activité économique. Pour tenter d'endiguer cette forte augmentation des prix, les banques centrales ont décidé de relever à plusieurs reprises les taux directeurs.

Le compte financier unique présente un **résultat d'exécution excédentaire de 20,5 M€**, un endettement stable et un niveau soutenu des investissements sans réduction des services offerts à la population.

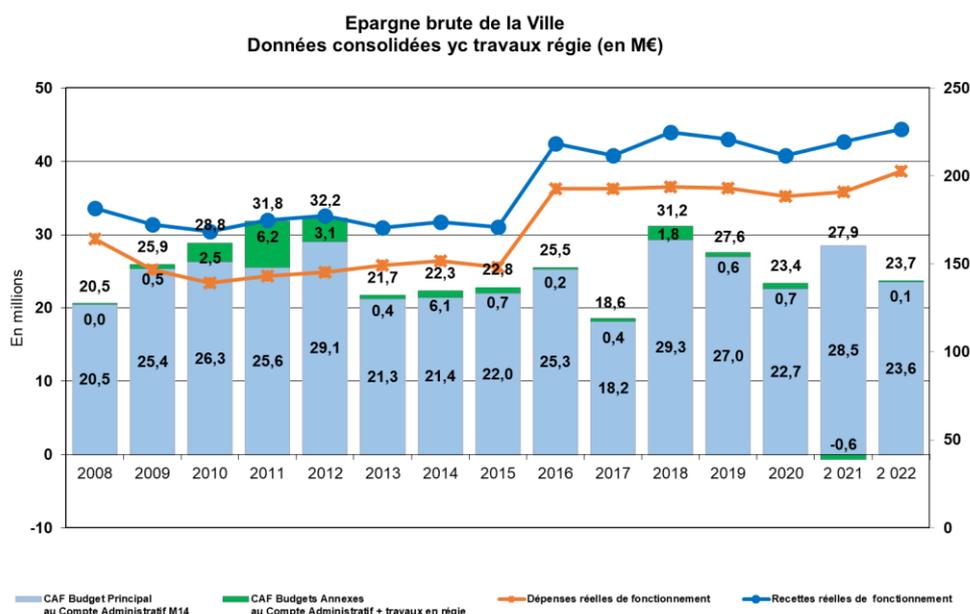
Pour la 13^e année consécutive, les taux communaux de fiscalité sont restés inchangés. La Ville peut se féliciter d'avoir simultanément des taux de fiscalité parmi les plus bas des grandes villes et une solvabilité financière très forte, positionnant **la Ville parmi les mieux gérées des grandes villes de France. Alors que la fiscalité demeurait stable, les prélèvements de péréquation et la baisse des dotations de l'Etat se sont accrus sur la même période pour atteindre un cumul de 235 M€.**



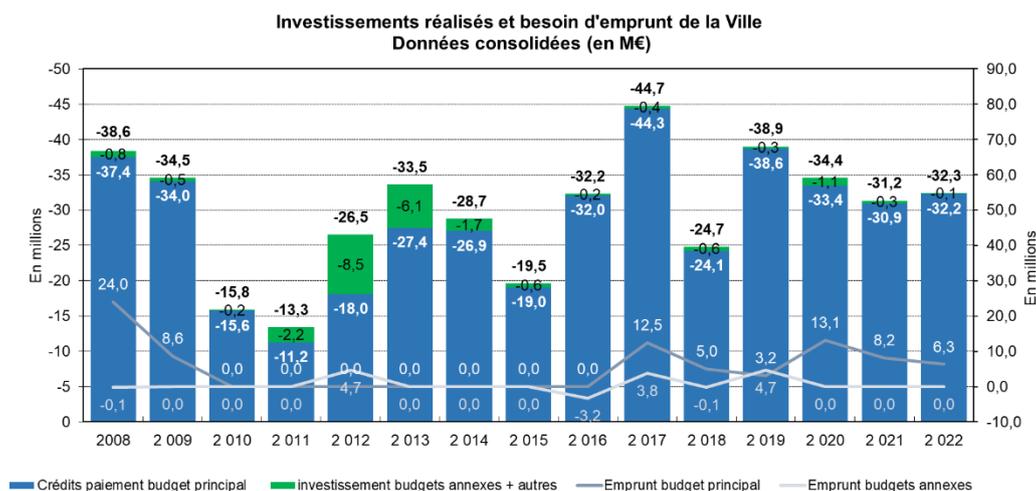
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 225,9 M€ et sont en progression de 3,2% par rapport à 2021. Elles sont marquées par la progression des recettes fiscales (+2,1%) sans augmentation de taux, le dynamisme des autres impôts comme les DMTO, et la reprise des activités courantes (centres de loisirs, musées, classe découvertes, activités seniors, etc.), qui viennent compenser l'augmentation des prélèvements sur recettes (FPIC, FSRIF, pénalité SRU).

Du fait de l'inflation, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes +6,3% par rapport à 2021 et s'élèvent à 202,4 M€. Les charges de personnel progressent de 2,6% principalement liées au dégel du point d'indice au 1^{er} juillet (+3,5%). Les charges à caractère général enregistrent une forte progression de 16,2% du fait de la reprise des activités et sont également impactées par les coûts de l'énergie (+70% budget principal et piscine patinoire par rapport à 2021) et l'inflation des matières premières (l'alimentation, papier, etc.).

Ainsi, l'épargne brute consolidée s'élève à 23,7M€ et baisse de 4,1 M€ entre 2022 et 2021, soit -14,7%.

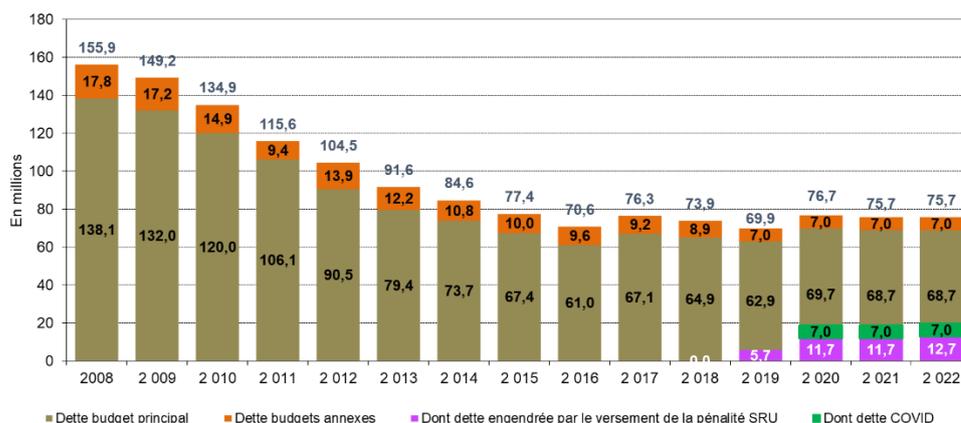


En 2022, la Ville a réalisé un effort d'équipement consolidé de 32,3 M€ dont 32,2 M€ au titre du budget principal, supérieur à la moyenne des dix dernières années. En 2022, le budget des crédits de paiements est de 47,7 M€ (hors opération EPFIF). **Le taux de réalisation est de 77%**, dans la moyenne des exercices précédents depuis 2008.

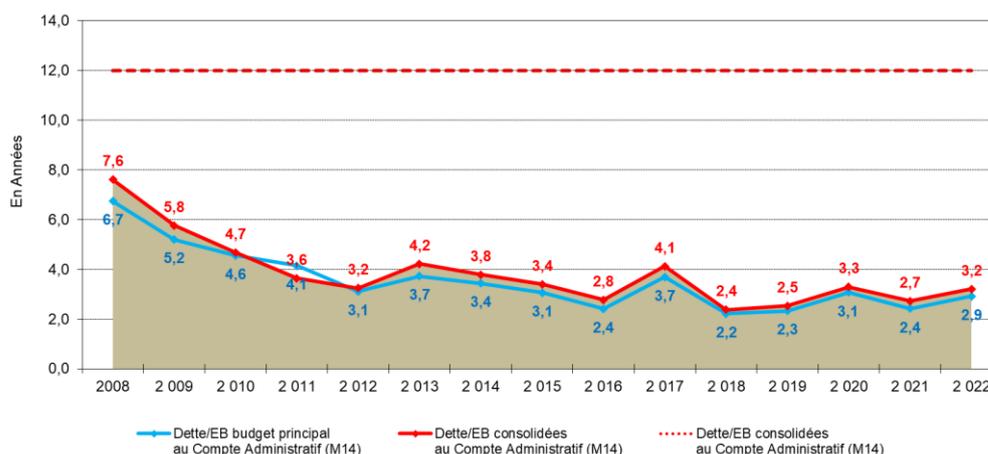


La dette consolidée est passée de 155,9 M€ en 2008 à 75,7 M€ fin 2022, stable par rapport à 2021. La dette par habitant du seul budget principal est de 559 € contre 1 072 € pour la moyenne de la strate. Sur la même période, la dette du budget principal est passée de 138,1 M€ à 68,7 M€, soit -50%. Les frais financiers payés par la Ville ont été divisés par cinq entre 2008 (8,5 M€) et 2022 (1,8 M€). Fin 2022, la capacité de désendettement consolidé est de **3,2 années pour rembourser l'intégralité du stock de dette** (2,9 ans pour le budget principal). Ce niveau exceptionnel dans une grande ville est très largement inférieur au seuil de 12 ans considéré comme « très inquiétant » et pouvant entraîner une mise sous tutelle de la commune.

Evolution de l'encours de dette de la Ville
Dettes consolidées (en M€)



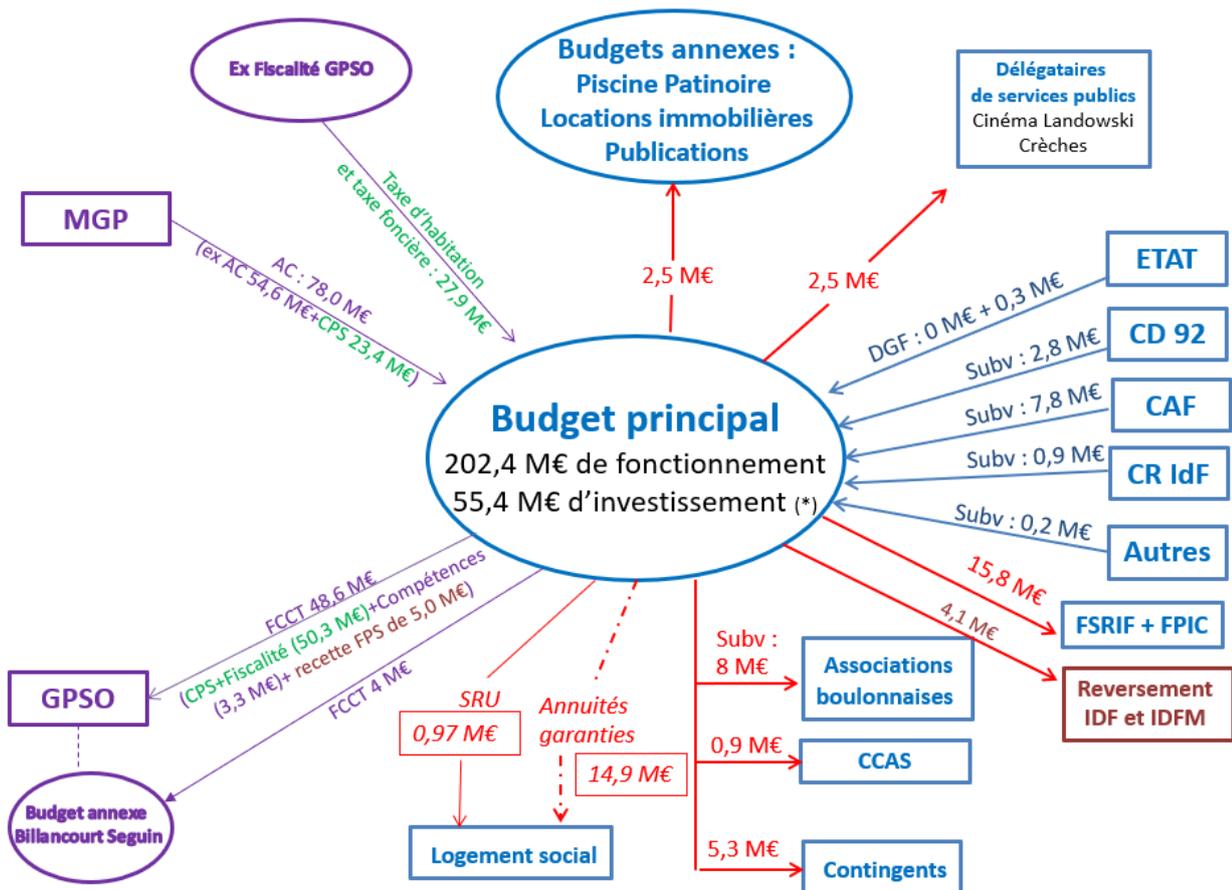
Evolution de la capacité de désendettement de la Ville
Données consolidées yc trx régie (en années)



L'exécution du budget principal de l'exercice 2022 dégage un excédent 20,5 M€.

Après intégration des résultats des budgets annexes (632 K€), le résultat net consolidé est de 21,1 M€.

En milliers €	2019	2020	2021	2022
Résultat net Budget principal (1)	21 010	22 280	22 483	20 467
Budgets annexes				
Publications	134	184	18	57
Locations immobilières	635	260	338	399
Piscine Patinoire	85	832	94	176
Ex Budgets annexes	-	-	-	
Total Budgets annexes (2)	853	1 276	450	632
DISPONIBLE BUDGETAIRE TOTAL (1+2)	21 863	23 556	22 933	21 099



(*) hors opérations EPFIF

Compte Financier Unique 2022 (Présentation M57)

	DEPENSES	RECETTES
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel : 92,2 M€	Impôts locaux : 104,9 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)
	Fonctionnement courant : 36,3 M€	Droits de mutation : 20,7 M€ Dotations et autres taxes: 15,9 M€
	Subventions et participations : 19,9 M€	Attribution de compensation (MGP) : 78,0 M€
	Flux FCCT : 49,5 M€	Cessions : 43,0 M€
	Budgets annexes : 2,5 M€	Produit des Services : 25,4 M€
	Frais financiers : 1,8 M€ FSRIF+FPIC+reversement FPS et autres reversements : 21,1 M€	Autres : 0,6 M€
	Autres : 0,7 M€	Travaux en régie : 2,2 M€
	Amortissements : 16,9 M€	Provisions et reprise d'amortissement : 0,4M€
	Écritures d'ordre cessions : 43 M€	Écritures d'ordre cessions : 0 M€
	Provisions et reprise d'amortissement : 0 M€	
Réelles 224,0 M€		Réelles 288,5 M€
Ordre 59,9 M€		Ordre 2,6 M€
	283,9	291,1
		Résultat N-1 reporté en fonctionnement = 22,5 M€
		22,5
I N V E S T I S S E M E N T	Travaux en régie : 2,2 M€	Amortissements : 16,9 M€
	Provisions et reprise d'amortissement : 0,4M€	Écritures d'ordre cessions : 43 M€
	Remboursement dette : 6,3 M€ Avance trésorerie : 2,2 M€	Recettes définitives : 4,6 M€
	Dépenses d'équipement : 32,2 M€	Transfert terrain : 12,3 M€
	Transfert terrain : 12,3 M€	Emprunt : 6,3 M€ Avance trésorerie : 2,2 M€
	Cessions : 38,6 M€	
	Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 0,2 M€	
Réelles 91,8 M€		Réelles 25,5 M€
Ordre 2,6 M€		Ordre 59,9 M€
	94,4	85,4
	Déficit N-1 = 9,2 M€	Affectation en réserve = 9,2 M€
	9,2	9,2
	387,5	408,2
	Résultat brut : 20,7 M€	
	Résultat N après apurement du compte 1069 : 20,5 M€	
R E S U L T A T S		

Compte Financier Unique 2022 (Présentation DGFIP)

	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES	
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel nettes : 91,7 M€	Impôts locaux : 104,9 M€ (Ville yc FNGIR + GPSO)	
	Fonctionnement courant : 36,3 M€	Dotations : 12 M€	
	Subventions et participations : 19,9 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€	
	Flux FCCT : 49,5 M€	Autres impôts : 3,4 M€	
	Budgets annexes : 2,5 M€	Dont droits de mutation : 20,7 M€, FPIC et FSRIF : -15,8 M€, SRU : -0,97 M€, Rvst FPS : -4,4 M€	
	Frais financiers : 1,8 M€	Produit des Services : 25,4 M€	
	Autres : 0,7 M€	Autres : 0, M€	
202,4 M€	225,9 M€		
	Autofinancement = 23,5 M€		
	202,4	225,9	
		Résultat reporté = 22,5 M€	
		22,5	
I N V E S T I S S E M E N T	Travaux en régie : 2,2 M€	Autofinancement = 23,5 M€	
	Dépenses d'équipement : 32,2 M€	Cessions : 4,4 M€	
	Remboursement dette : 6,3 M€	Subventions perçues : 1,7 M€	
	Subventions aux budgets annexes et autres dépenses : 0,1 M€	Autres recettes : 2,9 M€	
40,8 M€	Emprunt = 6,3 M€	15,4 M€	
	40,8	15,4	
	Déficit N-1 = 9,2 M€	Affectation en réserve = 9,2 M€	
	9,2	9,2	
	252,3	273,0	
	Résultat brut : 20,7 M€		
R E S U L T A T S	Résultat N après apurement du compte 1069 : 20,5 M€		

I - LE BUDGET PRINCIPAL (PRÉSENTATION DGFIP)

	En milliers €	BP 2022	DM 2022 yc reports	TOTAL BUDGET 2022	CFU 2022
FONCTIONNEMENT hors écritures d'ordre	Produits de fonctionnement réels (hors cessions, avec travaux en régie)	220 319	2 682	222 911	225 926
	Charges de fonctionnement réelles	200 445	6 455	206 850	202 363
	Autofinancement (sans résultat N-1)	19 873	-3 773	16 061	23 564
INVESTISSEMENT - hors écritures d'ordre	Dépenses réelles d'investissement hors dette (*)	88 749	-4 785	83 964	70 933
	<i>dont CP</i>	47 699	-4 557	43 141	32 214
	Amortissement de la dette (comptes 16 dont revolving)	13 175	-1 497	11 678	8 500
	Travaux en régie	3 000	0	2 960	2 152
	TOTAL DEPENSES	104 924	-6 282	98 601	81 585
	Recettes réelles d'investissement hors dette et subventions (*)	64 718	-478	64 240	46 241
	Subventions d'investissement	3 899	-2 062	1 837	1 406
	Recettes d'emprunt (dont revolving)	19 312	31	19 343	8 531
	TOTAL RECETTES	87 929	-2 509	85 420	56 178
	Besoin de financement	16 995	-3 773	13 182	-25 407
	Affectation en réserves (recettes)	9 262	0	9 262	9 262
	Déficit /excédent d'investissement reporté	-9 262	0	-9 262	-9 262
	Résultat reporté de fonctionnement	22 483	0	22 483	22 483

(*) hors mouvements équilibrés en dépenses et en recettes

Résultat cumulé brut	20 640
Apurement compte 1069	-173
Résultat disponible	20 467

Deux décisions modificatives (DM) sont intervenues au cours de l'exercice 2022, le 22 septembre et le 1^{er} décembre, pour :

- ajuster les prévisions initiales du budget primitif conformément aux diverses notifications (recettes fiscales, FPIC, FSRIF, FCCT) ;
- prendre en compte les impacts d'augmentation des prix dans un contexte de très forte inflation ;
- augmenter la masse salariale pour tenir compte de la mesure de revalorisation de 3,5% du point d'indice de la fonction publique ;
- intégrer les dépenses et les recettes supplémentaires ;

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

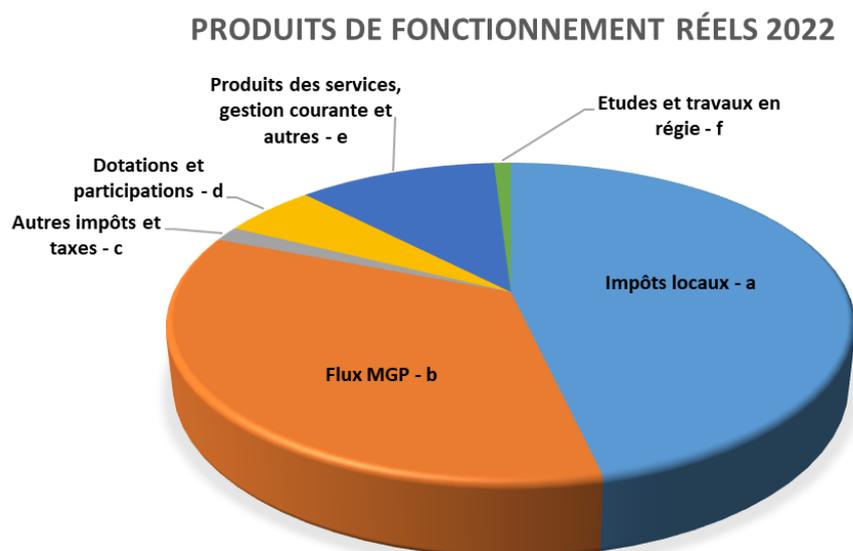
L'exécution des crédits au titre de 2022 et des exercices antérieurs, présentée ci-après, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours de ceux-ci : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

1. Les recettes de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF – M57) sont arrêtées à 288 469 K€ au 31 décembre 2022. Cependant, les RRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M57 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des recettes disponibles pour la Ville.

Tels que calculés par la **DGFIP**, **les produits de fonctionnement** (RRF M57 - retraités du FPIC, du FSRIF, du prélèvement SRU, des atténuations de charges et des travaux en régie) ont **augmenté de 3,2 %, soit + 7 046 K€** entre 2021 et 2022, passant de 218 880 K€ à **225 926 K€**. Ceci s'explique essentiellement par des recettes fiscales dynamiques sans augmentation des taux (+7%), ainsi que les autres impôts et taxes, une baisse des dotations et participations (-5,4%) et une stabilité des produits des services et de gestion courante (+ 0,5%). **Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 101,3 %**.

Sur ces 225 926 K€ de recettes, 51 255 K€ représentent des recettes reversées intégralement. Il s'agit de flux induits par la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 : compensation part salaire (CPS) et impôts ménages. Ces recettes augmentent artificiellement les produits et elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le panier de recettes de la Ville comparable à celui des autres villes de la strate (en retraitant les flux de la MGP) n'est donc que de 174 671 K€ contre 168 580 K€ en 2021, soit une augmentation de 3,6 %.



La synthèse de l'évolution des produits de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-après.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budget total 2022
Impôts locaux - a	93 843	94 657	98 031	101 646	101 191	104 855	7,0%	103,6%
Flux MGP - b	78 034	78 034	78 034	78 034	78 034	78 034	0,0%	100,0%
Autres impôts et taxes - c	2 034	- 3 978	2 608	-551	1 882	3 410	30,8%	181,2%
Dotations et participations - d	16 296	17 689	12 731	12 145	12 025	12 045	-5,4%	100,2%
Produits des services, gestion courante et autres - e	27 078	21 864	25 298	26 046	26 819	25 431	0,5%	94,8%
Etudes et travaux en régie - f	2 998	2 830	2 178	3 000	2 960	2 152	-1,2%	72,7%
Total produits de fonctionnement réels (hors cessions)	220 282	211 096	218 880	220 319	222 911	225 926	3,2%	101,4%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

NB : les produits de cessions d'actifs sont inscrits en section d'investissement lors du vote du budget ; leur réalisation, constatée au compte financier unique, s'impute en section de fonctionnement.

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 7,0 M€ en 2022 par rapport à 2021 principalement en raison :

- des recettes fiscales dynamiques (+ 6,8 M€) liées à l'augmentation des bases des taxes foncières (+2,1%, soit +2,1 M€), un produit exceptionnel de THRS (3,5 M€) qui ne sera pas reconduit les années suivantes, et le produit de la majoration de 30% perçu pour la première fois en 2022 sur ce même impôt (1,2 M€) ;
- des recettes des autres impôts et taxes également très dynamiques grâce aux droits de mutation quasi record (dont 1,34 M€ d'exceptionnel) qui viennent compenser l'augmentation des prélèvements ;
- d'une baisse des dotations et participations de 5,4 %, liée à la perte définitive de la dotation globale de fonctionnement (- 0,2 M€) et à la baisse d'autres dotations et participations (- 0,5 M€) ;
- d'une légère augmentation des produits de services et gestion (+0,5%) liée à la reprise des activités (+8,1%), soit +1,1 M€, et une baisse des redevances de chantier avec la fin du chantier du Métal 57 en début d'année (- 1,5 M€).

a. Les impôts locaux

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budget total 2022
Produit de la fiscalité directe (part Ville)	64 860	65 596	68 454	71 391	70 796	74 461	8,8%	105,2%
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>504</i>	<i>355</i>	<i>657</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	<i>197</i>	<i>-70,0%</i>	<i>78,9%</i>
Fiscalité directe (part GPSO)	26 417	26 496	27 012	27 689	27 829	27 829	3,0%	100,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	2 565	2 565	2 565	2 565	2 565	2 565	0,0%	100,0%
Total recettes fiscales	93 843	94 657	98 031	101 646	101 191	104 855	7,0%	103,6%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

La part Ville du produit de la fiscalité directe s'établit en 2022 à 74 461 K€ contre 68 454 K€ en 2021, soit une évolution de + 8,8 % **sans hausse des taux**. Ce montant intègre un produit exceptionnel de THRS de 3 493 K€ sur l'exercice 2022. Après retraitement, le produit de la fiscalité s'élève à 70 968 K€ soit une progression de 3,7%. L'évolution de la fiscalité directe s'explique par :

- un produit de la taxe sur le foncier bâti en progression de 2,7% correspondant à une évolution physique des bases de 0,2% et à la revalorisation des bases de 3,4% pour les logements et 0,94% pour les locaux professionnels (+2 269 K€) ;
- le dispositif de la majoration sur les résidences secondaires (30%) qui s'applique pour la première fois en 2022 dont le montant s'élève à 1 238 K€ ;
- une diminution effective du produit de la THRS en lien avec l'évolution physique des bases (-174K€) ;
- une légère baisse des bases de taxe sur le foncier non bâti (- 2,5 K€).

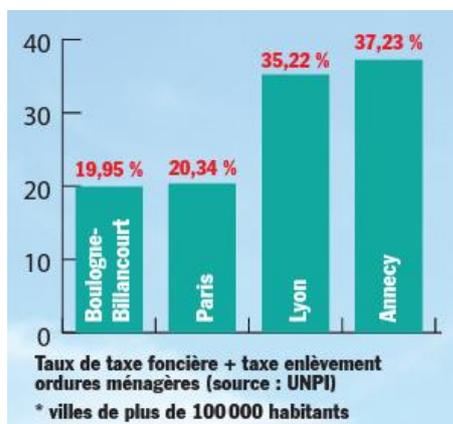
La taxe d'habitation sur les résidences principales est devenue un impôt national en 2021 et sera totalement supprimée en 2023. La part départementale de taxe foncière est affectée aux communes. En conséquence, le taux agrégé de taxe foncière en 2022 a été de 15,09%, soit la somme du taux communal (8,01%) et du taux départemental (7,08%).

L'État compense avec un mécanisme correcteur la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée. Ce coefficient correcteur, dit « Coco », s'applique chaque année aux recettes de taxe foncière de la commune tandis que le complément évolue dans le temps avec la base d'imposition de la taxe foncière. Pour la première année, la compensation de la suppression de la TH est de 28 791 K€. **Du fait de cette réforme, la capacité de la Ville à lever l'impôt est réduite de 29 %.**

Par ailleurs, la Ville a collecté 27 829 K€ de fiscalité pour le compte de l'établissement public territorial GPSO, intégralement reversés via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Les taux communaux des taxes ménages en 2022 sont stables pour la 13^{ème} année consécutive. Ce choix de la stabilité fiscale permet à la Ville de continuer à afficher, cette année encore, des taux parmi les plus bas des grandes villes de France :

- Le taux de la **taxe sur le foncier bâti** :



Boulogne-Billancourt figure à la première place des grandes villes les moins imposées de France. Son taux global de **taxe foncière de 15,72 %, cumulé aux 4,23 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, place notre ville seule en tête du classement 2020 des taux d'imposition les plus bas, avec **19,95 %**, devant Paris (**20,34 %**) et Lyon (**35,22%**). La moyenne de la strate nationale est de 51,59% ; le taux le plus élevé de 60,85% est observé à Marseille.

C'est le 4^{ème} plus faible taux du département des Hauts-de-Seine (après Neuilly-sur-Seine, Courbevoie et Marnes-la-Coquette) et le 8^{ème} au niveau national (35 000 communes).

- Le taux de la **taxe d'habitation** pesant sur le territoire, c'est-à-dire celui voté par la Ville et celui levé par GPSO jusqu'au 31 décembre 2015, est aussi le second plus faible après Paris (13,38 %) des villes de plus de 100.000 habitants : **17,87 % pour les 61% de foyers bouloonnais encore assujettis en 2022.**

Afin de soutenir les familles, la Ville pratiquait également **une politique très généreuse en matière d'abattements sur la taxe d'habitation** : l'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plus généreux que ne l'imposait la loi correspond en 2021 à un **allègement des impôts payés par les contribuables bouloonnais de plus de 12,6 M€** (Ville et EPT GPSO) non compensé par l'Etat dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) d'un montant de 2 565 K€ est identique à 2021.

b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP)

L'attribution de compensation (AC) métropolitaine pour la Ville est de 78 034 K€. Elle est composée de l'attribution de compensation 2015 de l'ex-communauté d'agglomération GPSO pour 54 607 K€ et de la compensation parts salaires (CPS) perçue antérieurement par la communauté d'agglomération GPSO de 23 427 K€. Ces flux sont la conséquence de la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budget total 2022
Attribution de compensation	54 607	54 607	54 607	54 607	54 607	54 607	0,0%	100,0%
Compensation parts salaires	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	0,0%	100,0%
TOTAL flux recettes MGP	78 034	78 034	0,0%	100,0%				

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

c. Les autres impôts et taxes

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budget total 2022
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	2 205	2 087	2 196	2 200	2 200	1 954	-11,0%	88,8%
Autres impôts et taxes indirectes	1 931	1 804	1 310	1 595	1 895	1 911	45,9%	100,8%
Droits de mutation	18 632	18 640	19 224	17 000	19 000	20 695	7,7%	108,9%
Total recettes	22 768	22 531	22 730	20 795	23 095	24 560	8,1%	106,3%
FPIC	-1 127	-1 152	-1 196	-1 244	-1 186	-1 186	-0,8%	100,0%
FSRIF	-13 535	-15 319	-14 068	-14 068	-14 583	-14 583	3,7%	100,0%
Prélèvement SRU	-5 685	-6 002	0	-965	-965	-965	ns	ns
Reversement amendes de police	0	-3 582	-4 663	-4 727	-4 087	-4 087	-12,4%	100,0%
Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes	-388	-453	-194	-342	-392	-328	69,3%	83,9%
Total prélèvements	-20 735	-26 509	-20 122	-21 346	-21 213	-21 150	5,1%	99,7%
Total autres impôts et taxes	2 034	-3 978	2 608	-551	1 882	3 410	30,8%	181,2%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

En 2022, le produit de la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité** a connu une baisse de 11 % par rapport à 2021. Le produit de cette taxe, dont l'assiette repose sur la consommation d'électricité depuis la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) de 2010, est fortement lié aux conditions climatiques. C'est le montant le plus bas depuis 2008, même en-deçà de celui de 2020 qui avait été impacté par une baisse de la consommation électrique pendant la crise sanitaire.

Evolution du produit de la taxe locale sur l'électricité depuis 2008 en K€



Les **autres impôts et taxes indirectes** ont augmenté de 45,9 % en 2022 (1 911 K€ contre 1 310 K€ en 2021), principalement du fait de l'augmentation des recettes de taxe de séjour au titre du second semestre 2021 perçues en 2022 (+ 524 K€). Ce poste de recettes se décompose comme suit :

- La taxe de séjour, dont le produit brut s'est élevé à **863 K€** contre 339 K€ en 2021. Cette très forte augmentation est due à la reprise des activités hôtelières à partir du second semestre 2021 après des mois de confinement et des restrictions sanitaires liées au Covid-19. En effet, sont comptabilisés sur l'exercice 2022 le second semestre 2021 et le premier semestre 2022 ;
- La taxe sur la publicité extérieure à hauteur de **229 K€** ;
- Les droits de places des marchés d'approvisionnement pour un montant de **698 K€** sont en progression de 7,7% par rapport à 2021 à la suite du retour à la normale du fonctionnement des marchés alimentaires ;
- La taxe sur les déchets pour **120 K€**.

Les **droits de mutation** sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles. Leur niveau est très élevé en 2022 (**20 695 K€** contre 19 224 K€ 2021) et atteint presque le record de 21 M€ de 2015 ce qui confirme une nouvelle fois le dynamisme économique et l'attractivité du territoire. À noter que ce montant intègre deux opérations exceptionnelles ayant produit des droits d'enregistrement élevés (535 K€ au titre d'une cession de bureaux en début d'année et 805 K€ en fin d'année au titre de la cession de fonds de commerce) .

De l'ensemble de ces recettes fiscales doivent être déduits les prélèvements de péréquation et restitutions sur impôts et taxes intervenus au cours de l'exercice pour **un montant total de 21 150 K€ contre 20 122 K€ en 2021, soit une augmentation des prélèvements de 5,1% (soit 1 028 K€)**, qui s'explique principalement par le versement d'une pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU pour 965 K€ (montant nul en 2021), l'augmentation du prélèvement du FSRIF étant compensée par la baisse du reversement des amendes de police.

Les différents prélèvements 2022 regroupent :

- Le reversement des taxes funéraires au CCAS pour **149 K€**, contre 194 K€ en 2021, correspondant à 80 % des taxes funéraires perçues par la Ville ;
- Le reversement des parts du Département (10%) et de la Société du Grand Paris (15%) de la taxe de séjour à hauteur de **179 K€**
- Le prélèvement SRU à hauteur de **965 K€**, 0 K€ en 2022 ;
- La contribution de la Ville au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) a augmenté de 515 K€ en 2022, soit +3,7%, pour s'établir à **14 583 K€**. (Pour mémoire, en 2013 la contribution de la Ville était de 8 489 K€.) ;
- La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est quasiment stable (-0,8%) et s'élève à **1 186 K€** contre 1 196 K€ en 2021. Jusqu'en 2016, la participation de la ville de Boulogne-Billancourt au FPIC était indirecte. Conformément au pacte financier et fiscal du Territoire, GPSO finance le FPIC à hauteur de 90 %, le reste est réparti entre les huit communes membres ;

- Le reversement à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités de leur quote-part de produit des amendes de police dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018 pour **4 087 K€** contre 4 663 K€ en 2021.

d. Dotations et participations

<i>En milliers €</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/ CA2021	Exé. en % CFU2022/ Budget total 2022
DGF	2 280	1 192	168	0	0	0	-100,0%	ns
Allocations compensatrices	1 848	1 983	242	284	284	286	18,0%	101%
DCRTP	1 247	1 196	1 196	1 196	1 196	1 196	0,0%	100%
Autres dotations et participations	10 920	13 318	11 125	10 664	10 544	10 564	-5,0%	100%
TOTAL	16 296	17 689	12 731	12 145	12 025	12 045	-5,4%	100%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

En 2022, les dotations et participations sont en baisse (-5,4%) pour des raisons différentes :

- L'année 2022 est la première année où la ville de Boulogne-Billancourt ne perçoit plus la dotation globale de fonctionnement (DGF) du fait de la réduction de l'enveloppe forfaitaire. C'est une perte de 168 K€ par rapport à 2021 ;
- Les allocations compensatrices augmentent de 18% en 2022, soit +44 K€, après une forte diminution en 2021, en raison de la réforme de la taxe d'habitation, compensée par un transfert de recettes dans les impôts locaux ;
- Les autres dotations et participations baissent de 5% (-562 K€) en raison des aides exceptionnelles Covid perçues en 2021 et non reconduites en 2022.

Concernant la DCRTP, les modalités de calcul ont été maintenues dans la loi de finances 2022 et permettent de stabiliser cette recette.

Depuis 2018, le volume national de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**) versée par l'État aux collectivités est stable. En revanche, chaque collectivité connaît une évolution différenciée. Des jeux de « vases communicants » impactent les communes et les EPCI les plus favorisés. Comme indiqué dans le rapport du budget 2022, **la DGF a diminué chaque année pour totalement disparaître en 2022**. Le montant versé à la ville en 2013 était de 16 351 K€.

Depuis 2015, le solde DGF, FPIC, DCRTP et FSRIF est négatif, ce qui signifie que la Ville contribue plus au financement des autres villes qu'elle ne reçoit de contributions de l'État pour couvrir les coûts des missions qu'elle effectue en son nom : **le solde est de -14,6 M€ en 2022, en dégradation de 0,7 M€ par rapport à 2021**.

Effet ciseau de la DGF / DC RTP et des dépenses directes de péréquation (FRSIF et FPIC)
(en millions d'euros)

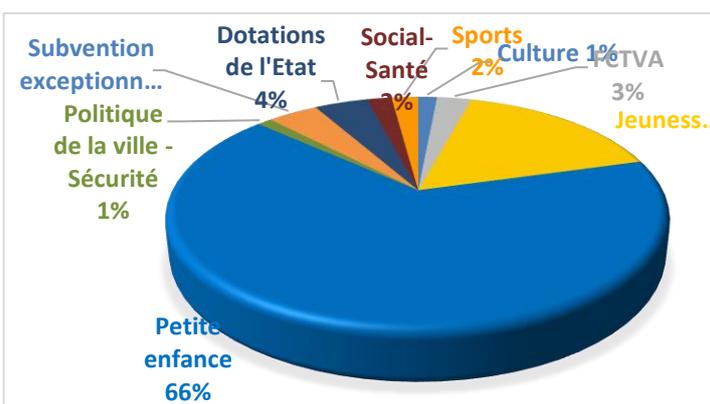


Après une forte baisse en 2021 à la suite de la réforme de la taxe d'habitation, **les allocations compensatrices augmentent en 2022 de 18,0% (286 K€ en 2022 contre 242 K€ en 2021)**. Seules les allocations compensatrices des taxes foncières demeurent. La nouvelle exonération de 50% pour les établissements industriels, créée par la LFI 2021, est passée de 191 K€ en 2021 à **219 K€** en 2022. Les compensations de TF accordées par l'État pour les personnes de conditions modestes représentent 12 K€ cette année (contre 31 K€ en 2021).

Allocations compensatrices En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/ CA2021	Exé en % CFU2022/ Budget total 2022
Taxe d'habitation	1 782	1 944	0	0	0	0	ns	ns
Taxes foncières	67	39	242	284	284	286	18,0%	100,6%
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Total allocations compensatrices	1 849	1 983	242	284	284	286	18,0%	100,6%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

Les autres dotations et participations, qui s'élèvent en 2022 à **10 564 K€** correspondent à diverses dotations versées par l'État et aux subventions de fonctionnement versées par les partenaires publics et privés de la Ville. Elles sont majoritairement destinées à financer le secteur de la petite enfance. Sur l'exercice 2022, des versements ont eu lieu pour un montant de 414 K€ au titre d'aides exceptionnelles pour financer les pertes de recettes et les surcoûts générés par la crise sanitaire du Covid-19.



Les principales dotations et participations sont :

- Les participations de la **caisse d'allocations familiales** au titre de la prestation de service unique (PSU) et du contrat enfance et jeunesse (**7 416 K€**). Elles sont principalement versées en faveur de la petite enfance et de la jeunesse ;
- Les subventions du **conseil départemental des Hauts-de-Seine (1 815 K€)**. 1 759 K€ sont perçus au titre du contrat de développement 2022-2024 qui couvre les secteurs de la petite enfance, de la gérontologie, de la culture et du sport. En complément du contrat, 56 K€ de subventions ont été versés pour des projets portés par l'espace santé jeunes et le CLSPD ;
- La dotation générale de décentralisation (DGD hygiène et santé) pour **246 K€** ;
- La dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI) perçue pour **17K€**. Cette dotation à vocation à diminuer en raison de la transformation des postes d'instituteurs en professeurs des écoles ;
- La dotation « titres sécurisés » pour un montant de **111 K€** au titre des huit stations biométriques installées à ce jour, à la suite de la mise en place du dispositif en 2009 et revu dans le cadre de la loi de finances pour 2018 qui prévoit le versement d'une dotation de 8 580 € par station installée majorée pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente ;
- Le volet fonctionnement du FCTVA (**283 K€**) correspondant aux dépenses liées à l'entretien des bâtiments publics ;
- D'autres participations pour **161 K€** (58 K€ de reversement du CIG, 103 K€ de subventions pour le centre social) et **101 K€** de dotations diverses (dont 40K€ de dotation élections, 23 K€ dotation recensement, 14K€ compensation TADE, 22 K€ divers).

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol. en % CFU2022/ CA2021	Exé. en % CFU2022/ Budget total 2022
FCTVA	243	269	284	284	284	283	0%	100%
Dotation globale de décentralisation	248	246	246	246	246	246	1%	100%
Dotation spéciale instituteurs	25	20	17	15	15	17	0%	112%
Dotation titres sécurisés	93	93	79	93	93	111	41%	120%
Dotation recensement	23	23	0	23	23	23	n.s.	100%
Dotation élections	20	28	59	65	65	40	-32%	62%
Compensation pour perte de TADE	15	11	11	12	12	14	24%	116%
Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales	8 124	9 087	7 682	7 707	7 707	7 416	-3%	96%
Subventions du Conseil départemental	1 905	3 182	1 993	1 807	1 887	1 815	-9%	96%
<i>petite enfance</i>	1 213	1 233	1 244	1 247	1 247	1 247	0%	100%
<i>culture</i>	55	57	57	60	60	58	1%	96%
<i>éducation - santé-jeunesse</i>	35	35	35	35	35	40	13%	113%
<i>Politique de la ville - sécurité</i>	5	19	25	28	28	16	-37%	57%
<i>Subventions associations contrat de développement</i>	596	596	632	437	517	455	-28%	88%
<i>Subvention exceptionnelle crise COVID</i>		1 343	569	200	200	414	-27%	207%
Subventions de l'État	47	148	8	4	4	14	66%	400%
<i>éducation – santé-social</i>	28	148	4	4	4	14	336%	400%
<i>culture</i>	19	0	4	0	0	0	-100%	0%
Subventions du Conseil régional	20	32	18	10	10	8	-54%	81%
Autres participations (ONILAIT, FIPHFP, Pol. de la Ville..)	108	127	158	199	199	161	2%	81%
Mécénat	50	0	0	0	0	0	n.s.	n.s.
Total autres dotations et participations	10 921	13 318	11 125	10 664	10 744	10 564	-5%	98%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

e. Les produits des services et de gestion courante

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budg et total 2022
Remboursement de frais par GPSO	1 704	1 898	1 941	1 872	1 872	1 978	1,9%	105,7%
Produits des activités tarifées	16 840	11 344	13 986	17 193	17 193	15 124	8,1%	88,0%
Revenus locatifs (immeubles et salles)	2 019	1 458	1 811	1 653	1 653	1 858	2,6%	112,4%
Diverses redevances (dont chantiers et commerces)	4 636	5 282	5 736	4 048	4 048	4 196	-26,8%	103,7%
Refacturations frais et personnel	777	1 127	1 304	779	779	714	-45,2%	91,6%
Redevances (DSP)	626	437	519	500	500	542	4,3%	108,3%
TOTAL produits des services et gestion courante	26 602	21 546	25 297	26 046	26 046	24 413	-3,5%	93,7%
Autres	476	319	1	0	774	1 018	ns	ns
TOTAL	27 078	21 864	25 298	26 046	26 819	25 431	0,5%	94,8%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

Entre 2021 et 2022, les produits des services et de gestion courante passent de 25 298 K€ à 25 431 K€, soit une quasi stabilité de 0,5 %.

Le remboursement de frais par GPSO a connu une hausse de 1,9% en 2022 (**1 978 K€** en 2022 contre 1 941 K€ en 2021).

Les produits des activités municipales (périscolaires, séjours, activités en faveur des seniors, activités culturelles, etc.) sont de **15 124 K€** et augmentent de 8,1 % (+ 1 139 K€). Cette progression est liée au retour à la normal des activités cinéma, musées et médiathèques (+ 197 K€), les ateliers jeunes, arts plastiques et l'école de sports (+ 438 K€), les séjours et classes découvertes (+ 386 K€). Les produits des centres de loisirs, restauration, crèches et garderies ont progressé de 95 K€ par rapport à 2021, impactés par la reprise des activités et par la réforme des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2022, après cinq années de stabilité.

Les revenus locatifs (immeubles et locations de salles) augmentent de 2,6%, passant de 1 811 K€ en 2021 à **1 858 K€** en 2022. Les recettes de locations de salles ont fortement augmenté par rapport aux deux dernières années (250 K€ en 2022 contre 76 K€ en 2021) mais restent encore inférieures à leur niveau d'avant la crise sanitaire (477 K€ en 2019).

Les diverses redevances s'établissent à **4 196 K€** en 2022, en baisse de 26,8 % par rapport à 2021. Cela s'explique essentiellement par la baisse des recettes liées aux chantiers qui s'élèvent à **2 822 K€** en 2022 contre 4 755 K€ en 2021, le chantier du « 57 Métal » ayant pris fin en janvier 2022. Les recettes de redevance d'occupation du domaine public et des terrasses éphémères progressent pour atteindre **988 K€ en 2022** contre 694 K€ en 2021. Elles sont même supérieures à ce qui avait été prévu au BP (892 K€). Ce chapitre porte également les redevances funéraires (**293 K€**), les tournages (**6 K€**) et diverses redevances d'occupation (**87 K€**).

Les refacturations de frais et de personnel pour un montant de **714 K€** sont en baisse par rapport à 2021 (1 304 K€) et **reviennent à leur niveau d'avant COVID**. Pour mémoire, l'État a remboursé aux collectivités certains frais avancés pour faire face à la crise sanitaire (ex : le remboursement de l'achat des masques en 2021 pour 705 K€).

Les redevances liées aux DSP (SIPPEREC et IDEX) sont de **542 K€** en 2022. Elles sont en hausse de 4,3%.

Le poste **Autres recettes** regroupe les anciennes recettes exceptionnelles que sont les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les débits et pénalités sur marchés et DSP ainsi que des écritures de régularisation. En 2022, ces recettes sont en forte augmentation et s'élèvent à **1 018 K€** correspondant

principalement à des pénalités émis à l'encontre d'une DSP de crèche (146 K€) et des écritures comptables de débits émis à l'encontre d'anciens comptables publics (774 K€). Cette écriture est quasi équilibrée par une dépense correspondant aux remises gracieuses accordées par le ministre de l'Action et des comptes publics en mai 2020 visant à apurer les débits subsistants et sur lesquelles le conseil municipal avait donné un avis favorable dans ses délibérations n° 2 et 3 du 12 juillet 2018.

f. Études et travaux en régie

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budg et total 2022
Travaux en régie	2 998	2 830	2 178	3 000	2 960	2 152	-1,2%	72,7%
Total travaux en régie	2 998	2 830	2 178	3 000	2 960	2 152	-1,2%	72,7%

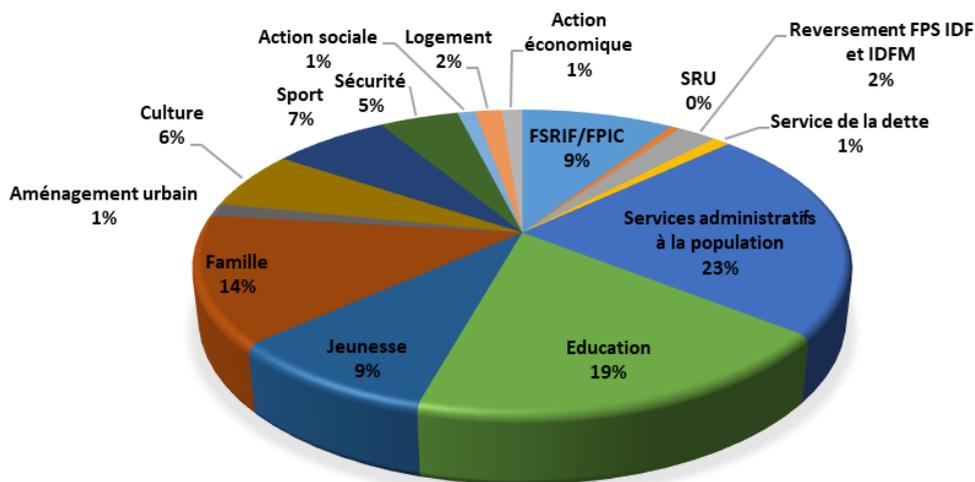
(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

Dans tous les rapports et les statistiques de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même.

En 2022, la Ville a réalisé des études et des travaux en régie pour un montant total de **2 152 K€**.

* * *

COMMENT ONT ÉTÉ UTILISÉS 100 € D'IMPÔTS EN 2022 ?



Sur 100 € d'impôts perçus en 2022, 87,1 € ont été dépensés pour des services à destination des Boulonnais (dont 41,2 € pour des actions en faveur de la jeune génération), 9 € pour la péréquation, 2,9 € pour des reversements à la Région, à Ile-de-France mobilités, ou à l'Etat (pénalité SRU) et 1 € pour les frais financiers.

2. Les dépenses de fonctionnement par nature (mouvements réels)

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF- M57) s'élèvent à 224 042 K€ au 31 décembre 2022. Cependant, les DRF correspondant aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M57 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des dépenses portées par la Ville.

Telles que calculées par la **DGFIP et l'État pour la mise en œuvre des contrats dits de Cahors, les charges de fonctionnement** (DRF M57 - retraitées du FPIC, du FSRIF, des atténuations de produits) s'élèvent à **202 363 K€ et ont progressé de 6,3 %, soit 11 955 K€** entre 2021 et 2022. Cette augmentation est la conséquence d'une augmentation de tous les postes de dépense dans un contexte inflationniste : +2,6% pour les charges de personnel impactées par le dégel du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, +16,2% pour les charges courantes, + 15,8% des charges d'intérêts compte tenu de la remontée des taux d'intérêts, +100,3% pour les subventions aux budgets annexes du fait de la hausse des prix de l'énergie (piscine patinoire) et des matières premières telles que le papier (publications).

Sur ces **202 363 K€** de dépenses, 51 255 K€ représentent des reversements de recettes à l'euro l'euro. Il s'agit de flux générés par la création de la Métropole du Grand Paris en 2016 : CPS et impôts ménages. Ces dépenses augmentent artificiellement les charges et elles ne sont pas retraitées par la DGFIP. Le **panier de dépenses** de la Ville **comparable** à celui des autres villes de la strate (en dehors du périmètre de la MGP) n'est donc que de **151 108 K€** vs 140 108 K€ en 2021, **soit une hausse de 7,9%**.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/ CA2021	Exé. en % CFU2022/ Budget total 2022
Charges de personnel nettes	86 197	85 719	89 412	92 615	92 922	91 712	2,6%	98,7%
Charges courantes	33 487	32 829	31 235	37 891	38 732	36 294	16,2%	93,7%
Subventions, contingents et dépenses exceptionnelles	69 783	66 273	66 955	67 079	70 720	70 034	4,6%	99,0%
Charges financières (dont swap)	1 835	1 692	1 536	1 532	1 932	1 779	15,8%	92,1%
Subventions aux budgets annexes	1990	1920	1 270	1 329	2 544	2 544	100,3%	100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	193 292	188 432	190 408	200 445	206 850	202 363	6,3%	97,8%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

a. Les charges de personnel nettes

En 2022, la masse salariale (charges de personnel nettes) augmente de 2,6% par rapport à 2021 et passe de 89 412 K€ en 2021 à 91 712 K€ en 2022.

L'exercice 2022 a été marqué notamment par les mesures suivantes :

- Le dégel du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de +3,5% ayant un impact de 1,2 M€ sur 6 mois ;
- L'évolution des échelles indiciaires (0,4 M€) ;
- Les hausses successives du SMIC (+0,9% au 01/01/2022, +2,65% au 01/05/2022 et +2,01% au 01/08/2022) soit +5,56% (0,1 M€) ;
- L'organisation des élections présidentielles et législatives pour 0,7M€ ;
- Des vacances de postes liées aux difficultés de recrutement rencontrées dans certains secteurs d'activité sous tension. Le nombre d'ETP au 31/12/2022 est de 2018 contre 2052 au 31/12/2021.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budget total 2022
Charges de personnel nettes - a = b-c	86 197	85 719	89 412	92 615	92 922	91 712	2,6%	98,7%
Charges de personnel (chapitre 012) - b	86 485	86 089	89 747	92 947	93 254	92 242	2,8%	98,9%
<i>dont Personnel à disposition GPSO</i>	373	379	370	376	376	376	1,8%	100,0%
Remboursement charges de personnel - c	-288	-370	-334	-332	-332	-530	58,3%	159,6%
Recettes réelles de fonctionnement (M57)	238 306	235 145	237 159	238 997	241 496	245 454	3,5%	101,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (M57)	214 314	215 311	210 865	222 424	228 395	224 042	6,2%	98,1%
Produits de fonct. Réels (DGFIP)	220 282	208 266	216 702	217 319	219 377	223 775	3,3%	102,0%
Charges de fonct. Réels (DGFIP)	193 292	188 432	190 408	200 445	206 850	202 363	6,3%	97,8%
Ratio charges de personnel / RRF (M57)	36,30%	36,61%	37,84%	38,89%	38,62%	37,58%		
Ratio charges de personnel / DRF (M57)	40,40%	39,98%	42,56%	41,79%	40,83%	41,17%		
Ratio charges de personnel nettes / Prod de fonctionnement réels (DGFIP)	39,10%	41,16%	41,26%	42,62%	42,36%	40,98%		
Ratio charges de personnel nettes / Charges de fonct. réelles (DGFIP)	44,60%	45,49%	46,96%	46,20%	44,92%	45,32%		

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

Les charges de personnel représentent ainsi 41,17 % des dépenses réelles de fonctionnement (45,32 % au titre des ratios obligatoires du CGCT) et 37,58 % des recettes réelles de fonctionnement. Le taux de réalisation est de 97,8 %.

b. Les charges courantes

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors frais de personnel.

Les charges courantes s'élèvent à 36 294 K€ et évoluent de 16,2% par rapport à 2021, sous l'effet de l'inflation notamment pour l'énergie et l'alimentation. Cette évolution est toutefois différente selon la nature des dépenses :

- **Les prestations de service** : +31,6%, soit + 2 152 K€ résultant principalement de la reprise des classes de découverte (+ 1 225 K€), de la programmation des spectacles, expositions, activités des clubs séniors (+ 664 K€) et de l'effet de l'inflation qui a pu toutefois être limité comme sur le secteur de la restauration scolaire dans les écoles concernées par la livraison externalisée, +5%, soit 125 K€) ;
- **L'énergie** : + 40,2% soit + 1 534 K€ sous l'effet de l'inflation qui a été très marquée sur ce secteur ;
- **L'alimentation** : + 100 K€ en raison de l'inflation, soit +4,3% pour l'ensemble des services concernés ;
- **Transports** : + 476 K€ en lien avec la reprise des activités revenant à un niveau d'avant crise sanitaire et un effet inflation (augmentation du carburant) ;
- **Maintenance des bâtiments et infrastructures** : + 357 K€ en lien avec les travaux réalisés par la direction des bâtiments (+214K€) et par la direction des systèmes d'information (+150 K€) ;
- **Les frais de gardiennage** : + 206 K€ (musées, bibliothèques, équipements sportifs) ;
- **Les catalogues et imprimés** : + 195 K€ sous l'effet des surcoûts des matières premières ;
- **Fêtes et cérémonies** : + 161 K€ en raison de la reprise des manifestations ;
- **Les achats de fournitures** : -127 K€ se rapprochant du niveau de dépenses de la période d'avant COVID ;

- **Les achats de place en crèche** : +108 K€ pour répondre au mieux aux demandes des Boulonnais.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/ Budget total 2022
Prestations de services dont séjours enfance et jeunesse	9 068	6 966	6 817	9 837	9 535	8 969	31,6%	94,1%
Eau et assainissement	682	623	723	696	699	697	-3,7%	99,6%
Energie	3 585	4 125	3 819	4 465	5 376	5 354	40,2%	99,6%
Alimentation	2 292	1 916	2 350	2 721	2 622	2 451	4,3%	93,5%
Achats de fournitures	1 355	4 718	1 564	1 992	1 800	1 437	-8,1%	79,8%
DSP restaurant municipal	326	177	279	347	382	355	27,5%	93,0%
Locations mobilières et immobilières	1 299	1 071	1 008	1 138	1 187	988	-2,0%	83,3%
Maintenance des biens mobiliers et immobiliers	3 291	3 269	3 255	3 880	3 894	3 612	11,0%	92,8%
Primes d'assurances	300	300	290	305	305	297	2,4%	97,6%
Documentation générale et technique	292	304	372	318	392	374	0,5%	95,6%
Formation du personnel	276	366	288	392	391	239	-17,1%	61,0%
Honoraires et contentieux	696	403	517	536	505	438	-15,3%	86,6%
Fêtes et cérémonies	573	347	508	581	703	668	31,6%	95,1%
Catalogues et imprimés	390	382	561	731	857	756	34,7%	88,2%
Transports	926	340	585	834	1 092	1 061	81,4%	97,1%
Frais de télécommunications et d'affranchissement	314	298	288	352	360	337	17,0%	93,5%
Frais de gardiennage	1 541	1 652	1 905	2 194	2 196	2 111	10,8%	96,1%
Frais de nettoyage des locaux	3 924	3 739	4 066	4 278	4 237	4 117	1,3%	97,2%
Achat de places en crèches	1 099	556	727	777	835	835	14,9%	100,0%
Impôts et taxes	780	912	750	862	744	703	-6,3%	94,5%
Remboursement de frais à GPSO	46	112	100	67	67	53	-46,4%	79,9%
Autres (carburants, missions...)	431	253	464	589	553	442	-4,7%	79,9%
TOTAL	33 486	32 829	31 235	37 891	38 732	36 294	16,2%	93,7%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

c. Les subventions et contingents

Les dépenses de ce chapitre portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics (dont le FFCT à l'EPT GPSO) ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires (participations aux dépenses de fonctionnement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou à celles des écoles privées), les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65.

Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2022 est de **69 350 K€** contre 66 100 K€ en 2021, **soit une hausse de 4,9%**.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budget total 2022
Subventions aux associations	8 404	8 468	7 546	7 384	8 121	8 036	6,5%	99%
Subventions CLSPD	13	27	34	34	34	34	0,0%	100%
Contingents	4 401	4 849	5 183	5 207	5 318	5 290	2,1%	99%
Subvention et reversement de contractualisation au CCAS	659	859	859	859	861	861	0,2%	100%
Indemnités élus, formation élus, collaborateurs de groupes d'élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 365	1 297	1 215	1 274	1 290	1 231	1,3%	95%
Subventions DSP	2 099	2 293	2 316	2 600	2 600	2 462	6,3%	95%
Admissions en non-valeurs	182	530	205	200	200	198	-3,5%	99%
Autres	24	23	124	130	1 765	1 707	1272%	97%
Sous Total subventions-participations	17 147	18 346	17 483	17 689	20 189	19 820	13,4%	98%
FCCT	51 716	47 114	48 617	48 384	49 530	49 530	1,9%	100%
TOTAL	68 863	65 460	66 100	66 072	69 719	69 350	4,9%	99%
Ex dépenses exceptionnelles		813	855	1 007	1 001	684	-20,0%	68%
TOTAL GENERAL		66 273	66 955	67 079	70 720	70 034	4,6%	99%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

- **Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé** s'élèvent à 8 036 K€ en 2022 contre 7 546 K€ en 2021, soit une augmentation de 6,5 %. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation de la subvention versée à l'OTBB (+ 403 K€), celle-ci étant corrélée au versement de la taxe de séjour, qui a progressé en 2022 par rapport à 2021 impacté par la crise sanitaire sur les hébergements de tourisme.
- **Les subventions au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** versées en 2022 s'élèvent à **34 K€**, montant identique à 2021.
- **Les contingents et les participations obligatoires** s'élèvent à **5 290 K€** en 2022 contre 5 183 K€ en 2021, soit une augmentation de 2,1 %. Ce poste est composé de la participation au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour **2 329 K€** (contre 2 235 K€ en 2021), des participations aux dépenses des écoles privées pour **2 780 K€** (contre 2 794 K€ en 2021), des contributions de la Ville au syndicat mixte de Paris Métropole, au syndicat mixte du cimetière de Clamart et au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne pour **162 K€** (contre 135 K€ en 2021), des indemnités versées aux instituteurs pour leurs logements (0,5 K€) et de la contribution au fonds de solidarité logement (18 K€).
- **Les subventions aux établissements publics et aux syndicats** sont quasi stables et s'élèvent à **861 K€**. Grâce à la mise en œuvre de la mutualisation des services supports avec la Ville, la subvention du CCAS est maintenue à 700 K€. Pour mémoire, à compter de 2016, la subvention de fonctionnement du CLIC (centre local d'information et de coordination) à hauteur de 161 K€ est versée dans le cadre de la contractualisation entre la Ville et le conseil départemental des Hauts de Seine.
- **Les dépenses liées à l'assemblée municipale et aux groupes d'élus** s'élèvent à **1 231 K€** en 2022 et sont en augmentation de 1,3% par rapport à 2021 (1 215 K€).
- **Les subventions pour contrainte de service public** versées dans le cadre des contrats de DSP sont en augmentation de 6,3% passant de 2 316 K€ en 2021 à 2 462 K€.

- En 2022, les admissions en non-valeur diminuent pour atteindre le montant de 198 K€ (205 K€ en 2021).

Les admissions en non valeurs depuis 2008

en K€	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022
admissions en non-valeur	87,6	234,1	187,6	499,6	366,4	243,5	375,3	339,2	285,7	130,0	150,0	182,0	530,2	205,0	198,2

Moyenne 2009-2014 318

Moyenne 2015-2021 260

Somme 2009-2014 1 907

Somme 2015-2021 1 822

- Les autres dépenses s'élèvent à **1 707 K€** en 2022 contre 124 K€ en 2021 car elles intègrent deux dépenses « exceptionnelles » de **1 647 K€** sur l'exercice :
 - les remises gracieuses visant à apurer les débits subsistants des anciens comptables de la commune sur la période 2010 à 2014 pour un montant de 772 K€ ; écriture quasi-équilibrée avec la recette résultant des débits.
 - une demande d'indemnité pour le contrat d'entretien et maintenance des installations de génie climatique d'Idex déficitaire à la suite de l'augmentation des coûts de d'achat de gaz sur la période 2021/2022, non compensée par la formule d'indexation du contrat pour un montant de 875K€.

Les autres dépenses pour 60K€ intègrent de menues dépenses comme les frais médicaux pour les enfants lors des classes de découverte et des colonies de vacances ainsi que la ristourne correspondant aux chèques déjeuners non utilisés.

- **FCCT = 49 530 K€**

Depuis la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016, le FCCT est l'unique flux financier entre la commune et l'EPT GPSO, ainsi au titre de la section de fonctionnement, il correspond à la somme de flux de dépenses et de recettes.

En milliers €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022
Fiscalité ménage	24 755	25 337	25 849	26 417	26 755	26 873	27 829
Compensation part salaire	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427
Transfert de compétences (hors aménagement)	242	333	605	402	605	605	605
Transfert de la compétence aménagement	so	so	1 518	959	1 099	781	739
« 4 ^{ème} composante »	so	so	1 350	1 942	1 942	1 942	1 942
Réforme du stationnement				-1 430	-6 714	-5 011	-5 011
TOTAL	48 424	49 097	52 749	51 716	47 114	48 617	49 530

En 2022, la Ville a perçu pour le compte de l'EPT GPSO 23 427 K€ au titre de la compensation part salaires versée par la MGP et 27 829 K€ au titre de la fiscalité directe ; elle a donc reversé 51 255 K€ via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Le FCCT comprend par ailleurs :

- Un volet « transfert de compétences » commun à toutes les communes de GPSO : il s'agit de la somme des charges liées aux transferts de charges intervenus aux 1^{er} janvier 2016, 2017 et 2018 (605 K€) ;
- Un volet « transfert de la compétence aménagement » propre à certaines communes de GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit du montant des échéances annuelles en intérêt et capital de l'ex-budget annexe Seguin-Rives de Seine désormais porté par GPSO. Le montant de 739K€ correspond aux charges d'intérêt ; le capital est remboursé en section d'investissement (*cf. infra*) ;

- Un volet « 4^{ème} composante » dont le contenu est défini entre chaque commune de GPSO et GPSO : pour Boulogne-Billancourt, il s'agit d'un renforcement du plan propreté sur le territoire de la ville (1 942 K€) ;
- Un volet de reversement des recettes de FPS en compensation de la perte de la perception des amendes de stationnement à la suite de la réforme de 2018 (- 5 011 K€) ;
- Les anciennes dépenses « exceptionnelles » sont en baisse de 20 % passant de 855 K€ en 2021 à 684 K€ en 2022. Selon la nature des dépenses, les évolutions sont toutefois différentes. L'allocation municipale de garde progresse de 16,8 % en 2022 alors que le chéquier famille diminue de 11,8 %. La participation aux repas des élèves des écoles privées diminue légèrement (-2,9%) s'expliquant par un nombre de rationnaires moins élevé que l'an passé.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budget total 2022
Allocation municipale de garde	293	374	218	375	375	254	16,8%	68%
Chéquier famille	165	195	227	300	265	200	-11,8%	76%
Participations repas élèves des écoles privées	129	80	122	120	120	118	-2,9%	99%
Autres bourses et prix	72	9	107	47	84	50	-53,0%	60%
Annulation de titres sur exercices antérieurs	196	110	171	150	132	44	-73,9%	34%
Autres charges exceptionnelles	64	44	11	15	25	17	54,0%	68%
TOTAL	919	813	855	1 007	1 001	684	-20,0%	68%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

d. Charges financières hors swaps

Les charges financières du budget principal se sont établies à 1 779 K€ en 2022 contre 1 536 K€ en 2021, du fait de la remontée des taux d'intérêt. Pour la ville, le taux moyen atteint 3,10 % au 31/12/2022 contre 2,01 % en 2021.

e. Subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes apparaissent en dépenses dans le budget principal et en recettes dans les budgets annexes concernés. Les écritures de ces budgets annexes font l'objet d'un développement détaillé ci-dessous (II).

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Evol en % CFU2022/CA2021	Exé. en % CFU2022/Budget total 2022
BBI Publications	370	270	120	274	443	443	268,8%	100,0%
Piscine patinoire	1 620	1 650	1 150	1 054	2 101	2 101	82,7%	100,0%
TOTAL	1 990	1 920	1 270	1 329	2 544	2 544	100,3%	100,0%

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

Depuis 2018, les subventions d'équilibre provenant du budget principal ne concernent que les deux budgets annexes, Piscine-Patinoire et BBI Guide Pratique. Le budget annexe « Locations Immobilières » s'équilibre par des recettes propres.

Cette année, l'augmentation de la subvention pour le budget BBI Publications s'explique par le retour à la normale du nombre d'édition du BBI et à l'explosion du prix des matières premières (bois, énergie). L'augmentation du budget piscine patinoire est liée aux prix de l'énergie.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement (y compris les emprunts nouveaux)

Les recettes de la section d'investissement s'établissent à 68 540 K€ en 2022 contre 14 257 K€ en 2021, en incluant les produits de cessions et les emprunts nouveaux. Hors cessions, emprunts et écritures équilibrées, les ressources propres d'investissement s'établissent à 4 633 K€ contre 6 026 K€ en 2021, soit une diminution de 23 %.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022
FCTVA	2 621	4 799	4 287	3 267	2 789	2 602
Taxe d'aménagement	421	107	200	203	203	323
Amendes de police	574	0	0	0	0	0
Subventions d'équipement	2 790	2 395	1 529	3 899	1 837	1 406
Cessions	4 941	1 433	31	48 790	48 790	43 014
Autres recettes	77	15	10	95	95	301
Transfert terrain (écriture équilibrée)				12 362	12 362	12 362
Recettes d'emprunt et trésorerie	3 200	13 100	8 200	6 312	6 312	8 531
Total recettes d'investissement	14 624	21 849	14 257	74 929	72 389	68 540

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

a. FCTVA

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2021, s'est élevé à **2 602 K€** en 2022 contre 4 287 K€ en 2021.

b. Taxe d'aménagement

Le produit de la taxe d'aménagement assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction est en forte progression et s'élève à **323 K€** en 2022 contre 200 K€ en 2021.

c. Subventions d'équipement

La Ville a perçu en 2022 un soutien de ses divers partenaires à la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de **1 406 K€** (contre 1 529 K€ en 2021) correspondant :

- Au versement des subventions accordées par le conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 pour le réaménagement du cimetière Pierre-Grenier (versement intermédiaire de 927 K€) et de l'extension du système de vidéoprotection (62,8 K€) ;
- Au versement des subventions accordées par le conseil régional pour l'achat d'un véhicule adapté au transport de personnes à mobilité réduite (8,2 K€), l'achat d'un secrétaire de Jacques-Emile Ruhlmann pour le musée des Années Trente (20 K€), les travaux de remplacement des bulles de tennis Le Gallo (58,4 K€) et une participation aux achats du centre de vaccination COVID (1 K€) ;
- Au versement de subventions accordées par l'État pour la dématérialisation des démarches d'urbanisme (4,4 K€), pour la cybersécurité (242 K€) et pour l'installation de capteurs CO₂ dans les écoles de la Ville (82,4 K€).

En 2022, le Département est le principal financeur de la Ville à hauteur de 70 % des subventions perçues.

d. Les cessions

Les produits de cessions sont constatés en fonctionnement (compte 775) mais la prévision budgétaire est inscrite en section d'investissement car il s'agit en réalité d'une ressource propre d'investissement.

Dans le cadre de la restructuration urbaine, notamment la réalisation de logements locatifs aidés, la Ville a cédé à l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) des parcelles à la suite des acquisitions immobilières auxquelles elle a procédé pour permettre la réalisation d'opérations d'habitat sur le secteur Châteaudun et le secteur Paul Bert-Aguesseau. La Ville a perçu 43 014 K€ dont 30 638 K€ pour l'opération EPFIF du secteur Châteaudun (acquis par la Ville pour 29 005 K€) et 12 376 K€ pour l'opération EPFIF du secteur Paul Bert-Aguesseau (acquis par la Ville pour 9 582 K€).

e. Autres recettes

Ces recettes correspondent à des dépôts de garantie (4,2 K€).

f. Les emprunts nouveaux

Au cours de l'année 2022, la Ville a eu recours à un nouvel emprunt et a utilisé une ligne de trésorerie pour un volume total de 8,53 M€ :

- 6,3 M€ correspondant à un contrat de prêt contracté en 2022 à taux fixe avec le Crédit mutuel ;
- 2,2 M€ correspondant à un tirage de ligne de trésorerie ayant été remboursé en fin d'année 2022 ;
- 31 K€ à la suite du remboursement par l'agence de l'eau Seine Normandie d'une échéance d'emprunt payée par anticipation à tort par la Ville sur le budget annexe Billancourt Seguin avant son transfert à GPSO au 1^{er} janvier 2018.

2. Les dépenses d'investissement (y compris le remboursement de dette)

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022
Dépenses d'équipement (Crédits de paiement)	38 604	31 375	30 367	46 698	42 141	32 021
EPFIF et acquisitions immobilières		1 993	534	41 600	41 600	38 780
Transfert terrain (écriture équilibrée)		0	0	12 362	12 362	12 362
Autres (remboursement de taxes, cautions...)	115	709	142	95	95	5
Subvention Budget annexe	51	779	60	356	127	127
Travaux en régie	2 998	2 830	2 178	3 000	2 949	2 152
Remboursement de dette+ trésorerie	5 286	6 257	9 202	6 300	6 300	8 500
Total dépenses d'investissement	47 054	43 943	42 483	110 412	105 576	93 947

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

Sur le budget principal, les dépenses d'investissement prévues étaient de 110 412 K dont 40 600 K€ d'opérations EPFIF. Sur l'exercice 2022, elles **sont de 93 947 K€** et intègrent notamment :

- **Les dépenses d'équipement pour 32 M€** : il s'agit des dépenses de travaux récurrents, de grands projets ou de subventions à comparer avec les prévisions à hauteur de 43,1 M€, **soit un taux de réalisation de 76 %** ;
- Les dépenses pour les **opérations EPFIF pour 38,8 M€** ;
- Une opération de transfert de terrain pour 12,4M€ équilibrée en dépenses et recettes ;
- **Le remboursement de la dette : 6,3 M€** réalisés correspondant aux remboursements contractuels de la dette et **2,2 M€** pour un remboursement de ligne de trésorerie.

a. Situation cumulée des AP et des CP en 2022

a.1 Les autorisations de programmes

Concernant le périmètre des dépenses d'équipement, la présentation retenue est identique à celle des années précédentes : sont ici examinés les comptes des classes 20 « Immobilisations incorporelles », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours » en excluant les travaux en régie et les corrections d'actifs.

L'exécution des AP/CP en 2022 peut être synthétisée de la manière suivante (en K€) :

En milliers €	AP votées pour 2022 et années suivantes	CP votés en 2022	Mandaté 2022	Restes à réaliser 2022
Crédits de paiement	206 158	42 141	32 021	0
EPFIF et acquisitions immobilières	50 695	41 600	38 780	0
TOTAL	256 854	83 741	70 801	0

Le montant total des AP pour 2022 et les années suivantes était de **256 854 K€** et se décompose de la manière suivante :

- 41 360 K€ au titre des opérations récurrentes concernant les travaux sur les bâtiments publics, l'acquisition de matériels informatiques et de biens mobiliers ;
- 54 981 K€ au titre des subventions d'équipement versées à des tiers, telles que les subventions versées à GPSO, à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, ou encore les subventions pour surcharges foncières ;
- 160 513 K€ au titre des opérations dites « projet » au sein desquelles sont regroupées la réhabilitation de l'église Notre-Dame (6 500 K€), les réhabilitations des écoles Fessart/Escudier et

Ferdinand-Buisson (4 175 K€), l'espace Bernard-Palissy (3 651 K€), le gymnase Dôme (1 999 K€), le terrain multisport Denfert (1 000 K€), le gymnase Paul Bert (1 500 K€), le club seniors Carnot (790 K€) étant précisé que ces montants ne correspondent pas au total des opérations depuis l'origine mais au reste à réaliser à partir de 2022.

À la clôture de l'exercice 2022, compte tenu des réalisations 2022 (70 801 K€), des opérations à clôturer et des restes à réaliser (0 K€), le montant des AP pour les années suivantes s'élève à 186 053 K€.

a.2 Les Crédits de Paiement

En 2022, le montant des CP votés s'est élevé au total à 83 741 K€ dont 41 600 K€ pour les acquisitions immobilières et EPFIF. Ils ont été inscrits lors des délibérations budgétaires suivantes :

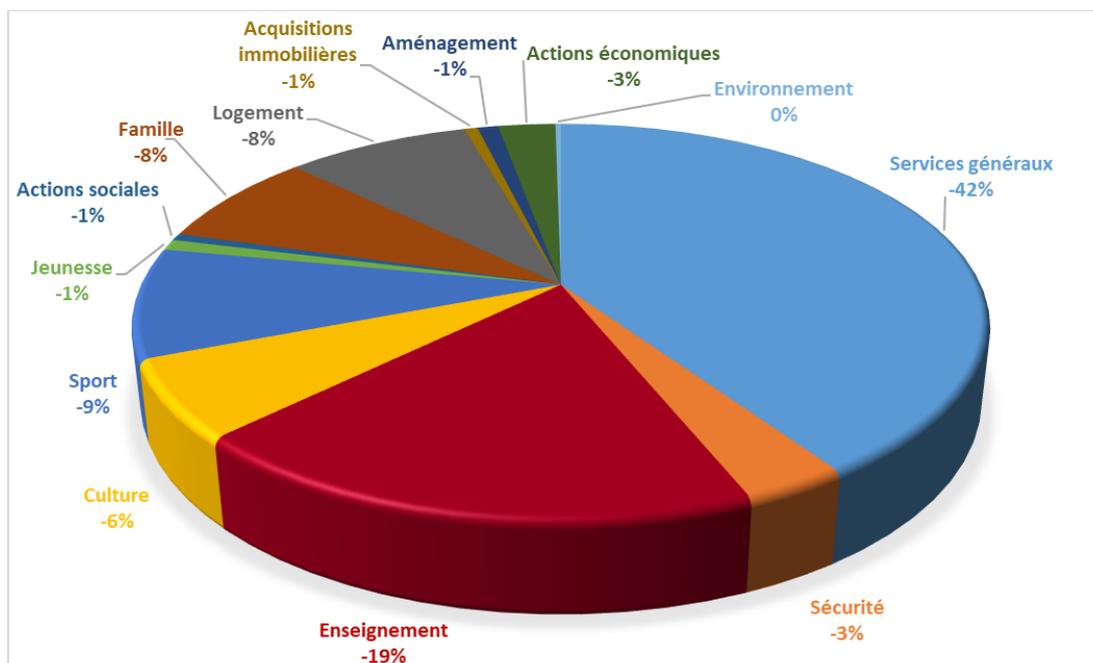
BP 2022 :	88 299 K€
DM1 2022 :	-1 333 K€
DM2 2022 :	-3 224 K€

Compte tenu des crédits reportés de l'exercice 2021, la capacité de mandatement de l'exercice 2022 était de 83 741 K€ (contre 39 605 K€ en 2021).

Les reports de CP 2022 sur 2023, limités aux subventions d'investissement restant à verser, sont nuls.

b. Résultat d'exécution de l'exercice 2022

Les CP mandatés hors EPFIF en 2022 se sont élevés à 32 214 K€, soit un taux de réalisation de 77 % par rapport à la capacité de mandatement. Ils ont été utilisés comme suit.



Services Généraux : **13 053,5 K€** (contre 10 328,97 K€ en 2021)

Les opérations projets portent sur l'aménagement paysager du cimetière Pierre-Grenier (2 676,2 K€), le budget participatif (15,5 K€) et la médecine du travail (1,7 K€).

Les dépenses d'investissement récurrentes enregistrées sur cette fonction sont :

- Des dépenses de travaux sur les bâtiments administratifs pour 2 921,2 K€ (63,3%) dont 319 K€ pour le plan d'étanchéité, 205 K€ pour l'acquisition de véhicules et 229,8 K€ pour la fin des travaux d'aménagement de la Maison de la Planète ;
- Des acquisitions de matériel informatique, de logiciels et de réseau pour 2 179,4 K€ (31,3%) ;
- Des acquisitions d'équipements, de matériels et de mobiliers pour 286,9K€ (5,4 %).

À ces dépenses, il convient d'ajouter la subvention d'équipement versée à l'association « les Amis de Notre Dame de Boulogne » (178 K€), 30 K€ pour le COS de la Ville et la composante FCCT d'investissement (remboursement à l'euro l'euro de la Ville à l'EPT GPSO de l'ex-budget Billancourt Seguin) pour 4 016 K€.

Sécurité : **1 079,2 K€** (contre 1 347,76 K€ en 2021)

Les dépenses réalisées sur la fonction « Sécurité » en 2022 concernent la participation versée à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris au titre des dépenses d'investissement (546,7 K€), les dépenses de vidéoprotection (345,3 K€) et l'acquisition de matériels pour la police municipale, la surveillance de la voie publique et le service hygiène (187,2 K€).

Enseignement : **6 058,9 K€** (contre 5 878,9 K€ en 2021)

Les opérations projets concernent la réhabilitation de l'école Fessart/Escudier (13,3 K€), les fusions des écoles Sèvres/Galliéni et Forum/Castéja (6,8 K€), la rénovation du groupe scolaire Ferdinand-Buisson (1 281,1 K€), la réhabilitation du restaurant scolaire, de la cuisine de production et du centre d'hébergement Pierre-Grenier (216,8 K€) et l'accessibilité des bâtiments scolaires (235,6K€).

En 2022, les dépenses d'équipement récurrentes réalisées en matière d'enseignement regroupent essentiellement les travaux effectués dans les écoles existantes pour 3 229,5 K€, auxquels il convient d'ajouter 314 K€ de travaux d'étanchéité, 324,6 K€ pour le plan numérique des écoles, 177,6 K€ de matériel de restauration scolaire et 259,6 K€ pour l'achat de mobiliers et matériels.

Culture : **2 057,8 K€** (contre 1 594,7 K€ en 2021)

Les dépenses d'équipement relatives à la fonction « Culture » comprennent notamment :

- Les dépenses récurrentes (1 883,8 K€) pour la rénovation des bâtiments pour 980 K€ (780,2 K€ pour les médiathèques, 115,8 K€ pour le Carré Belle-Feuille, 84 K€ pour les musées), 816,9 K€ pour les acquisitions de matériels et d'équipement dont 490,9 K€ pour le fonds documentaire et 193 K€ pour les musées, 69,8 K€ pour la programmation du plan de modernisation des médiathèques et 17 K€ pour un logiciel métier musée ;
- Des travaux d'accessibilité pour 64,9 K€ et d'étanchéité pour 67,3 K€ ;
- Des subventions d'équipement versées à des associations pour 41,8 K€.

Sports : **2 897,9 K€** (contre 2 155,62 K€ en 2021)

Les opérations projets Sports réalisées en 2022 portent sur le remplacement des bulles de tennis Le Gallo (160,8 K€), le gymnase de la Biodiversité (100 K€), le gymnase Dôme (31 K€), le gymnase Paul Bert (226,6 K€), les tribunes Le Gallo (34,9 K€) et le terrain multisport Denfert-Rochereau (12,3 K€).

Les dépenses récurrentes d'équipement rattachées à la fonction « Sports » concernent :

- Les travaux sur les bâtiments sportifs de la Ville pour 1 108,1 K€ et les achats de matériel sportif (128,3 K€) ;
- Des travaux d'accessibilité (230,9 K€) et d'étanchéité (355,5 K€) ;
- La rénovation des vestiaires sportifs pour 338,8 K€ ;
- Des subventions d'équipement versées à diverses associations (170,7K€).

Jeunesse : **285,7 K€** (contre 182,14 K€ en 2021)

Il s'agit principalement de dépenses de travaux (150,1 K€) dans les centres de loisirs ainsi que l'acquisition d'équipements (93,2 K€) pour les activités de la jeunesse et des subventions d'équipement versées à diverses associations (42,4 K€).

Actions Sociales : **181,5 K€** (contre 82,2 K€ en 2021)

Les dépenses d'équipement au titre de l'action sociale ont concerné en 2022 :

- La fin des travaux du foyer d'hébergement l'Olivier (33,2 K€) ;
- Les travaux sur les bâtiments dédiés à l'action sociale (135 K€ et 2,9 K€ d'Adap) ;
- Une contribution au FIPHP (9,4 K€) ;
- Une subvention d'équipement (1 K€).

Famille : **2 489,9 K€** (contre 2 755 K€ en 2021)

Les dépenses d'équipement rattachées à la fonction « famille » ont concerné en 2022 :

- La fin de la construction de la crèche Gallieni-Bellevue (84,1 K€) ;
- Les travaux du club senior Carnot (668,3 K€)
- Les travaux et interventions sur l'ensemble des bâtiments de petite enfance et d'accueil des seniors (1 732,5€) ;
- Des subventions d'équipement versées à diverses associations (5 K€).

Logement : **2 696 K€** (contre 5 359,3 K€ en 2021)

Ce poste est principalement constitué des surcharges foncières pour 2 587,4K€ et de travaux sur le patrimoine privé de la Ville (108,6 K€).

Acquisitions immobilières : **193,5 K€** (contre 534 K€ en 2021)

Les réalisations constatées en 2022 sur cette fonction concernent des frais d'actes, diagnostics et honoraires pour les opérations immobilières.

Aménagement des territoires : **301,8 K€** (contre 280,74K€ en 2021)

Les dépenses d'équipement au titre de l'aménagement des territoires ont concerné en 2022 :

- Des études et des autorisations d'urbanisme pour 23,9 K€ ;
- Des dépenses d'études pour l'aménagement du port Legrand pour 209,2 K€ ;
- Des travaux sur les espaces verts pour 66,7 K€ ;
- Des subventions d'équipement au titre de la politique de la ville pour 2 K€.

Actions économiques : **837,9 K€** (contre 572,9 K€ en 2021)

Les dépenses concernent la réhabilitation du marché Billancourt pour 391,7 K€, les travaux sur les marchés alimentaires (402 K€) et la sécurité électrique dans les marchés (44,2 K€).

Environnement : **80,3 K€** (contre 251,5 K€ en 2021)

33,4 K€ ont été consacrés aux participations à l'achat de vélos à assistance électrique, 3,2 K€ à des travaux pour améliorer la propreté de l'espace public et 43,7 K€ aux achats et équipements de la Maison de la Planète.

EPFIF :

38 587 K€

Dans le cadre des opérations EPFIF, des parcelles du secteur Châteaudun ont été acquises par la Ville pour 29 005 K€ et des parcelles du secteur Paul Bert-Aguesseau pour 9 582 K€.

* * *

Bilan de l'Ad'ap sur l'exercice 2022

En 2022, la situation des établissements concernés par le projet Ad'ap est la suivante :

- 20 établissements sont sortis du périmètre en raison d'une évolution patrimoniale (vente, pas d'affectation, à démolir, passé en code du travail, *etc.*) : crèche les Guérets, jardin d'éveil Dôme, ancienne PMI rue de Paris, la bibliothèque Marmottan, un local musical, locaux vides ex-RAM, *etc.*
- 48 équipements ont été rendus accessibles : les travaux sont terminés ou les équipements déclarés conformes ;
- 25 équipements sont en cours d'étude ou de travaux ;
- 70 équipements vont faire l'objet d'étude ou de démarrage de travaux.

C- LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations dites d'ordre correspondent à des écritures, équilibrées en dépenses et en recettes, qui ne donnent pas lieu à un flux financier ; elles sont opérées soit entre les sections de fonctionnement et d'investissement soit au sein de la section d'investissement.

Elles ne modifient donc pas le résultat global du compte financier mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022 (*)	CFU 2022	Évol. en % 2022/2021	Exé. en % CFU 2022/ Budget 2022
Recettes de fonctionnement	3 705	3 539	2 420	3 043	3 429	2 614	8%	76%
Dépenses de fonctionnement	21 002	16 051	19 279	16 401	62 081	59 870	211%	96%
Solde fonctionnement (a)	-17 297	-12 512	-16 860	-13 358	-58 652	-57 255	240%	98%
Recettes d'investissement	25 162	19 067	34 238	32 731	78 411	59 877	75%	76%
Dépenses d'investissement	7 865	6 555	17 378	19 373	19 759	2 622	-85%	13%
Solde investissement (b)	-17 297	-12 512	-16 860	-13 358	-58 652	-57 255	240%	98%
Total effet mouvements d'ordre (a+b)	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Budget total 2022 : budget primitif 2022, décisions modificatives 2022 et virements de crédits

En 2022, les opérations d'ordre représentent 70 008 K€.

Pour la section de fonctionnement les opérations portent sur 2 614 K€ de recettes et 59 870 K€ de dépenses. Les écritures de dépenses correspondent aux dotations aux amortissements (16 855 K€) et à la comptabilisation de la valeur nette comptable et des plus ou moins-values des immobilisations cédées. Les recettes portent sur la neutralisation des subventions amortissables, la reprise des provisions et les travaux en régie (2 614 K€). Il s'agit d'opérations dont la contrepartie est constatée en section d'investissement.

Ainsi, outre ces flux, en section d'investissement, sont également constatées les opérations d'ordre dites patrimoniales qui sont équilibrées et dont le montant s'élève à 7 524 K€ et concernent des opérations d'ordre liées à des transferts d'études.

Synthèse des écritures d'ordre

	CFU 2022 Dépenses	CFU 2022 Recettes
Total opération ordre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	59 870	59 870
Total opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement	2 614	2 614
Total des opérations d'ordre au sein de la section d'investissement	7 524	7 524
TOTAL GENERAL	70 008	70 008

a. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En milliers € <u>Désignation de l'opération</u>	Dépenses de fonctionnement			Recettes d'investissement		
	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	946	675	38 977	926	21	38 977
Plus-Value des immobilisations cédées	946	6761	4 037	926	192	4 037
Autres charges exceptionnelles	946	678		926	271	
Cessions d'actifs			43 014			43 014
Amortissements techniques	946	6811	10 328	926	2805; 2808; 281XX	10 328
Amortissements des frais d'études	946	6811	2 362	926	2802 ; 28031 ; 28033	2 362
Amortissements des subventions d'équipement versées	946	6811	4 165	926	2804XXX	4 165
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			16 855			16 855
Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	946	6862	-	926	4817	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	946	6817	-	926	4912	-
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	946	6815	-	926	15112	-
Dotations aux provisions			-			-
Total opérations ordre entre sections			59 870			59 870

• **Cessions d'actifs**

Lorsque la Ville vend un bien inscrit dans son patrimoine, outre les écritures liées aux produits de la cession, elle doit constater, par opération d'ordre budgétaire, les écritures liées aux plus ou moins-values de la cession.

Au titre de l'exercice 2022, les montants constatés correspondent aux plus-values liées à la vente des secteurs EPFIF pour 4 037 K€.

• **Les amortissements**

L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause que cette immobilisation soit matérielle ou immatérielle.

Cet amortissement est constaté annuellement en fonction du plan d'amortissement qui correspond à la durée d'utilisation définie par l'assemblée délibérante par catégorie de bien. Conformément à l'instruction comptable M57 pour tous les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2021, la dotation d'amortissement est calculée au *protata temporis* dont le point de départ est la date de mise en service effective.

Au titre de l'exercice 2022, les amortissements constatés peuvent être répartis en trois catégories :

- Les dotations techniques apparaissent en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement pour 10 328 K€ ;
- Les amortissements des frais d'études s'élèvent à 2 362 K€ en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement ;
- Les amortissements des subventions d'équipement s'élèvent à 4 165 K€ en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement.

- **Provision pour dépréciation des comptes des actifs circulants et risques et charges**

La provision pour dépréciation des comptes des actifs circulants correspond aux titres non recouverts par la trésorerie. Ainsi, l'ajustement de cette provision est réalisé sur la base des éléments transmis par le comptable public auxquels est appliquée la méthode de dépréciation définie dans le règlement budgétaire et financier approuvé par la ville en date du 30 septembre 2021 (20% des créances de N-1, 80% des créances de N-2 et 100% des créances de N-3 et au-delà). Le montant de cette provision été diminué de 271 K€ en 2022.

b. Les opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

En milliers €	Dépenses d'investissement			Recettes de fonctionnement		
	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Désignation de l'opération						
Moins-Value des immobilisations cédées	926	192	-	946	7761	-
Études en régie (immobilisations incorporelles)	926	2031	1 588	946	721	1 588
Travaux en régie (immobilisations corporelles)	926	2313	563	946	722	563
Travaux et études en régie			2 152			2 152
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	926	4912	271	946	7817	271
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	926	15112	136	946	7815	136
Reprise subventions transférables	926	139XX	56	946	777	56
Total opérations d'ordre de la section d'investissement vers la section de fonctionnement			2 614			2 614

- **Les travaux et les études en régie**

Il s'agit d'immobilisations créées par la Ville pour elle-même ; elles sont réalisées par le personnel de la ville avec ses ressources. Ces immobilisations sont comptabilisées en additionnant les coûts des matières premières utilisées (câbles, tuyaux, petits matériels divers, etc.) et les charges directes de production (frais de personnels, matériel acquis (logiciels, outils divers, etc.)

En 2022, la Ville a réalisé des études en régie pour un montant de 1 588 K€ et 563 K€ au titre des travaux en régie soit un total de 2 152 K€.

- **Reprise de dotations pour risques et charges**

Afin de tenir compte des jugements rendus, la provision constituée au titre des contentieux a également fait l'objet d'une reprise (136 K€) à la suite des jugements rendus par le tribunal d'instance et clôturant les procédures en cours. La Ville n'a rien eu à payer.

- **Reprise subventions transférables**

Les subventions transférables sont des aides reçues par la Ville pour financer une immobilisation dont la reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge des amortissements constatée en section de fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2022, la reprise des subventions amortissables s'élève à 56 K€.

c. Les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement

En milliers € <u>Désignation de l'opération</u>	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Fonction	Compte	Montant	Fonction	Compte	Montant
Opérations afférentes à l'emprunt	925	16441		910	1644X	
Subvention d'équipement liées aux cessions à l'€ symbolique	925	2044		925	21	
Transfert créances	925	21318		925	2764	
Transfert études	925	2138	7 524	925	2031	7 524
Total des opérations d'ordre au sein de la section d'investissement			7 524			7 524

- **Transfert de frais d'études**

Ces mouvements consistent à transférer les frais d'études (comptes 2031) et d'insertion (compte 2033), réalisés antérieurement et se rattachant à des programmes d'équipement ayant connu un début d'exécution, sur des comptes d'immobilisations en cours (comptes 23 et 21). Ces écritures d'un montant de 7 524 K€ sont équilibrées en dépenses (comptes 205, 21 et 23) et en recettes (compte 203).

- **Restes à réaliser**

En 2022, aucune dépense n'est à reporter, l'état des restes à réaliser est donc nul.

D- RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'excédent de la section de fonctionnement du seul budget principal s'élève à 23 564 K€, hors recette de cessions. Le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2021 (22 483 K€) porte ce résultat à 46 047 K€. Après la prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement de 25 408 K€, des reports d'investissement (0 K€ en dépenses) et de l'apurement du compte 1069, le résultat net de clôture est ramené à **20 467 K€**.

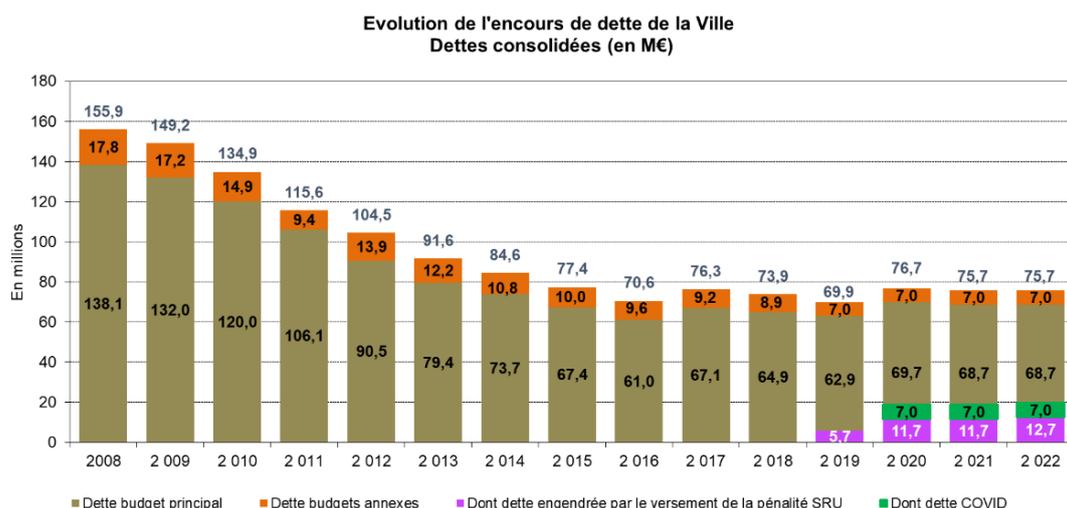
Le résultat d'exécution 2022 du budget principal de la maquette M57, comme les résultats d'exécution des budgets annexes (détaillés dans la partie II du présent rapport), a fait l'objet d'une reprise anticipée au BP 2023.

RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL (M57)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022
Mouvements réels (cessions retraitées)						
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	233 752	238 025	238 306	235 145	237 159	245 454
Travaux en régie	2 998	3 000	2 998	2 830	2 178	2 152
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Total recettes de fonctionnement (1)	236 751	241 025	241 304	237 975	239 336	247 606
Dépenses de fonctionnement	218 587	211 716	214 314	215 311	210 865	224 042
Restes à réaliser en fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Total dépenses fonctionnement (2)	218 587	211 716	214 314	215 311	210 865	224 042
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	18 164	29 309	26 990	22 664	28 472	23 564
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4) (yc Billancourt Seguin)	10 581	14 853	25 758	21 010	22 280	22 483
Résultat cumulé de fonctionnement (5) =3+4	28 745	44 162	52 748	43 674	50 752	46 047
Recettes d'investissement (yc cessions) (6)	45 064	45 064	14 623	41 432	21 742	77 802
Dépenses d'investissement (7)	54 020	64 508	47 053	46 443	42 353	93 948
<i>dont travaux en régie</i>	2 998	3 000	2 998	2 830	2 178	2 152
<i>dont CP</i>	44 288	24 132	38 604	33 368	30 901	70 801
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)(yc Billancourt Seguin)	-10 564	1 733	693	-16 383	-7 485	-9 262
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-21 400	-17 711	-31 738	-21 394	-28 095	-25 408
Résultat brut (10) =3+4+9	7 345	26 451	21 010	22 280	22 656	20 640
Reports Recettes (11)	0	0	0	0	0	0
Reports Dépenses (12)	0	0	0	0	0	0
Apurement compte 1069	0	0	0	0	173	173
Résultat disponible (13) = 10+11-12	7 345	26 451	21 010	22 280	22 483	20 467
Fonds de roulement de l'exercice hors RAR	7 345	26 451	21 010	22 280	22 483	20 467

E- LA DETTE

La dette et l'évolution de celle-ci ont fait l'objet d'un précédent **rapport présenté par l'exécutif lors du conseil municipal du 2 février 2023**. Ce rapport dresse un état des lieux de la dette consolidée au 31 décembre 2022¹ :

- L'encours de dette est classé 100 % 1A, soit le profil de risque le plus faible au sens de la charte Gissler (ou charte de bonne conduite). Il se compose d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable simples indexés sur des indices monétaires de la zone euro ;
- Selon la grille élaborée par le prestataire *Finance Active*, le risque global associé à l'encours de dette est de 1 (sur une échelle allant de 1 à 5), soit un niveau de risque le « plus bas possible » ;
- Les emprunts à taux variables représentent 30 % de l'encours, les emprunts à taux variables couverts 22 %, et les emprunts à taux fixes 48 % : la ventilation de la dette est équilibrée ;
- Le taux moyen s'établit à 3,10 % ;
- L'encours consolidé de la dette a été diminué de moitié depuis 2008 (budget principal et budget annexe Piscine Patinoire), soit - 80,2 M€ sur la période et -100 M€ en incluant le budget annexe aménagement transféré à l'EPT GPSO. Sur un périmètre comparable, la dette consolidée est passée de 155,9 M€ en 2008 à 75,7 M€ en 2022.
- La capacité de désendettement consolidée est de 3,2 ans en 2022 (dont 2,9 ans sur le budget principal).



a. Les charges financières

Au total, les charges financières se sont élevées à **1 779 K €**, soit une augmentation de 243 K€ (1 536 K€ en 2021). Pour pouvoir comparer les deux années, il convient d'isoler les variations des ICNE dont l'impact est de +271 K€ en 2022 contre - 63 K€ en 2021. Les charges financières *stricto sensu* (compte 66111) ont quant à elles baissé de 114 K€, passant ainsi de 1 566 K€ en 2021 à 1 452 K€ en 2022.

¹ Dans le cadre de la stratégie de gestion active et de sécurisation de la dette menée depuis plusieurs années, ce rapport a présenté les actions réalisées en 2022 ainsi que les perspectives d'évolution de l'endettement et la gestion de la dette pour l'année suivante.

Les principaux mouvements liés aux charges financières sont les suivants :

En milliers d'euros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022
(I) Charges financières (et charges assimilées)	3 941	3 742	3 508	3 214	2 799	2 427	4 503	1 835	1 692	1 536	1 779
Intérêts dette long terme B.ppal (6611+6612)	3 350	3 167	2 967	2 740	2 489	2 238	1 696	1 813	1 638	1 503	1 724
Intérêts dette court terme (6615+6616)	20	-	88	57	27	20	28	-	1	1	-
Commissions divers, dont indemnité RA (668)	143	167	128	151	78	41	1 907	22	52	32	55
Charges financières des SWAPS	426	409	325	266	204	128	872	-	-	-	-
(II) Produits financiers (Total compte 76 - Budget)	465	468	384	310	245	162	954	-	-	-	-
Produits financiers des SWAPS (7688)	465	468	384	310	245	162	954	-	-	-	-
(I)-(II) Charges financières nettes	3476	3274	3 124	2 904	2 554	2 265	3 550	1 835	1 692	1 536	1 779

Les frais financiers du budget principal se décomposent ainsi :

- 1 452 K€ d'intérêts de dette long terme auxquels il faut ajouter 271 K€ (- 63 K€ en 2021 et -69 K€ en 2020) de variation des intérêts courus non échus de la dette long terme, soit **1 724 K€** ;
- **55 K€** de commissions diverses (commissions de non-utilisation et frais de dossier des nouveaux contrats).

b. Les opérations en capital

Les dépenses réelles totales du budget principal au compte 16 se sont élevées à 8 505 K€ en 2022 contre 9 206 K€ en 2021. Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 8 500 K€ et le remboursement de dépôts et cautionnements reçus pour 5 K€.

L'amortissement de la dette bancaire (**8 500 K€**) correspond à :

- L'amortissement des emprunts revolving consolidés, pour 1 593 K€ (inscrits au compte 16441) ;
- L'amortissement des autres emprunts bancaires à taux fixe ou à taux variable pour 4 666 K€ (inscrits au compte 1641) ;
- L'amortissement de prêts à taux 0 % consentis par la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF) au titre de structures périscolaires ou de petite enfance pour 41 K€ (inscrit au compte 16818) ;
- Le remboursement du CLTR pour 2 200 K€ (inscrit au compte 16449).

Les recettes réelles totales du budget principal au compte 16 se sont quant à elles élevées à **8 535 K€**. Elles correspondent à l'emprunt de l'année de **6 300 K€**, **2 200 K€** correspondant au tirage de fin d'exercice sur l'emprunt CLTR et **4 K€** de dépôts et cautionnement.

c. L'encours de dette au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'encours de dette du budget principal s'établit à **68 694 K€**.

Après ajout de la dette du budget annexe Piscine-Patinoire, d'un montant de **7 000 K€** (tirage revolving), l'encours de dette consolidée à cette même date s'élève à **75 694 K€ (contre 155 944 K€ en 2008)**, s'inscrivant ainsi dans le mouvement de repli initié depuis 2008 (soit - 51% sur la période).

	au 31/12/2008	au 31/12/2009	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022
Encours global de dette	155 944	149 228	134 877	115 575	104 465	91 580	84 554	77 436	70 571	76 339	73 871	69 854	76 696	75 694	75 694
budget principal	138 144	131 963	119 997	106 140	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 105	64 940	62 854	69 696	68 694	68 694
dont emprunts classiques	138 144	131 963	119 997	106 140	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 105	64 940	62 854	69 696	68 694	68 694
emprunts taux fixes	54 897	81 879	73 050	64 063	56 538	50 343	46 042	41 083	36 086	31 067	26 011	22 947	28 869	31 118	36 597
emprunts taux variables	83 247	50 084	46 947	42 077	33 991	29 077	27 692	26 308	24 923	36 038	38 929	39 907	40 827	37 576	32 097
dont tirages revolving	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
budget annexes	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	9 562	9 234	8 931	7 000	7 000	7 000	7 000
dont emprunts classiques	-	-	-	-	-	-	-	-	1 862	4 131	6 613	-	-	-	-
Piscine Patinoire	-	-	-	-	-	-	-	-	1 862	4 131	6 613	-	-	-	-
dont tirages revolving	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000	7 000	7 000	7 000
location immobilières	1 100	685	390	155	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Piscine Patinoire	16 670	16 555	14 490	9 280	13 857	12 050	10 740	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000	7 000	7 000	7 000
Théâtre de l'Ouest Parisien	30	25	-	-	79	110	80	-	-	-	-	-	-	-	-

II - LES BUDGETS ANNEXES

A- PISCINE PATINOIRE

Mouvements réels et ordre En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022	CFU 2022	Evol en % 2022/2021	Exe. en % CFU 2022/ budget total 2022
Recettes de fonctionnement	1 660	1 829	1 152	1 142	2 189	2 103	82,6%	96,1%
Total recettes de fonctionnement (1)	1 660	2 093	1 152	1 142	2 189	2 103	82,6%	96,1%
Dépenses de fonctionnement	1 222	1 319	1 659	1 142	2 189	2 181	31,5%	99,6%
Total dépenses fonctionnement (2)	1 222	2 093	1 659	1 142	2 189	2 181	31,5%	99,6%
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	438	510	-507	-	-	-78	-84,7%	
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	1 568	85	595	-	-	88	-85,2%	
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	2 007	595	88	-	-	10	-88,6%	
Recettes d'investissement (6)	9 779	9 711	7 080	14 506	14 618	7 275	2,8%	49,8%
Dépenses d'investissement (7)	11 443	7 553	7 311	14 506	14 618	7 115	-2,7%	48,7%
<i>dont CP</i>	<i>101</i>	<i>549</i>	<i>311</i>	<i>500</i>	<i>288</i>	<i>115</i>	<i>-63,0%</i>	<i>40,0%</i>
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	-258	-1 922	237	-	-	6	-97,5%	
Besoin de financement (9) = 6-7+8	-1 922	237	6	-	-	166	ns	
Résultat brut (10) = 3+4+9	85	832	94	-	-	176	87,5%	
Résultat disponible (13) =10	85	832	94	-	-	176	87,5%	
Encours de dette au 31 décembre	7 000	7 000	7 000	-	-	7 000	0,0%	

En section de fonctionnement, les dépenses réelles de l'exercice 2022 (2 118 K€) comprennent la subvention pour contrainte de service public versée par la Ville au délégataire (2 108 K, montant forfaitaire de 1 061 K€ et actualisation annuelle significative en 2022 de 1 047 K€ du fait de l'inflation et des coûts de l'énergie) et 10 K€ de frais financiers. 63 K€ d'opérations d'ordre ont été réalisés au titre de l'amortissement des biens. **Le total des dépenses de fonctionnement est ainsi de 2 181 K€.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **2 103 K€** et correspondent à la subvention du budget principal.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à **7 115 K€** et comprennent des travaux d'entretien de la piscine et de la patinoire (115 K€), ainsi que le remboursement des emprunts classiques de 7 000 K€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7 212 K€ et correspondent à l'emprunt d'équilibre mobilisé en fin d'exercice à hauteur de 7 000 K€, au FCTVA pour 84,4 K€ ainsi qu'à la subvention du budget principal finançant les investissements 2022 (127,5 K€). Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements pour 63 K€. Le total des recettes d'investissement est ainsi de **7 275 K€.**

L'encours de dette du budget annexe Piscine - Patinoire est de 7 000 K€ au 31 décembre 2022.

Compte tenu des résultats antérieurs (88 K€ en fonctionnement et 6 K€ en investissement), **l'excédent global de clôture est de 176 K€.**

B- LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées aux courts de tennis de Longchamp et aux parkings dont la Ville est propriétaire et qui sont mis en location.

Mouvements réels et ordre En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022	CFU 2022	Evol en % 2022/ 2021	Exe. en % 2022/ budget total 2022
Recettes de fonctionnement	206	298	341	662	662	339	-0,6%	0,0%
Total recettes de fonctionnement (1)	206	298	341	662	662	339	-0,6%	0,0%
Dépenses de fonctionnement	195	211	298	662	662	333	11,6%	0,0%
Total dépenses fonctionnement (2)	195	211	298	662	662	333	11,6%	0,0%
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	11	87	43	0	0	6	-85,2%	
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	489	500	260			304	16,7%	
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	500	587	303	0	0	310	2,3%	
Recettes d'investissement (6)	51	79	384	399	399	58	-85,0%	-0,2%
Dépenses d'investissement (7)	131	540	23	399	399	2	-90,1%	-0,2%
<i>dont CP</i>	131	515	23	367	367	2	-90,1%	-0,2%
Solde des résultats antérieurs d'investissement (8)	215	135	-326			34	-110,4%	
Besoin de financement (9) = 6-7+8	135	-326	34	0	0	89	162,5%	
Résultat brut (10) = 3+4+9	635	260	337	0	0	399	18,4%	
Résultat disponible (13) =10	635	260	337	0	0	399	18,4%	
Encours de dette au 31 décembre	-	-	-				-	

En section de fonctionnement, les produits de location de parkings s'élèvent à **339 K€**. Ils permettent de couvrir les dépenses de **333 K€** (taxes et charges de copropriété).

Les opérations d'ordre concernent uniquement les dépenses au titre de la dotation aux amortissements pour un montant de 58 K€. Il s'agit d'écritures équilibrées avec une contrepartie en recettes d'investissement.

La section de fonctionnement présente un excédent **310 K€** au 31 décembre 2022 dont 304 K€ de report de l'excédent 2021.

En section d'investissement, les recettes de **58 K€** constituent la contrepartie des amortissements.

Les dépenses d'investissement concernent la réalisation de divers travaux sur les parkings (**2 K€**).

La section d'investissement présente un excédent 89 K€ au 31 décembre 2022 dont 34 K€ de report de l'excédent 2021.

Compte tenu des résultats antérieurs (304 K€ en fonctionnement et 34 K€ en investissement), **l'excédent global de clôture est de 399 K€**.

C- PUBLICATIONS

Ce budget a été créé pour retracer les opérations liées à la conception, la publication et la distribution du journal municipal Boulogne-Billancourt Information et ne comprend que des frais et des produits liés au fonctionnement de ce magazine.

Mouvements réels et ordre En milliers €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Budget total 2022	CFU 2022	Evol en % 2022/ 2021	Exe. en % 2022/ budget total 2022
Recettes de fonctionnement	604	478	372	550	701	662	78%	94%
Total recettes de fonctionnement (1)	604	478	372	550	701	662	78%	94%
Dépenses de fonctionnement	493	428	538	550	701	623	16%	89%
Total dépenses fonctionnement (2)	493	428	538	550	701	623	16%	89%
Résultat de l'exercice (3) = 1-2	111	50	-166	-	-	38	-123%	
Résultat antérieur reporté de fonctionnement hors RAR (4)	23	134	184	-	-	18	-90%	
Résultat cumulé de fonctionnement (5) = 3+4	134	184	18	-	-	57	214%	

Les recettes proviennent principalement des espaces de publicité vendus et sont complétées par une subvention d'équilibre versée par le budget principal. Au titre de l'exercice 2022, les recettes propres de ce budget s'élèvent à 219 K€, soit une baisse de 13% par rapport à l'exercice précédent et la subvention d'équilibre du budget principal est de 443 K€ en 2022 soit une augmentation de 269 % par rapport à 2021.

Les dépenses liées à la fabrication des magazines sont de 607 K€ pour l'année 2022. Les autres dépenses concernent des admissions en non-valeur sur présentation du comptable public et des annulations de titres atteignent un montant de 16 K€.

Le résultat de l'exercice s'établit à 38 K€ et avec la reprise du résultat précédent qui est de 18 K€, le résultat cumulé au 31 décembre 2022 est de 57 K€.

III - LES ANNEXES

Annexe n°1- – Les AP-CP consolidés en 2022

Catégories d'AP	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SERVICES GENERAUX	4 702 751	3 435 430	4 078 493	3 524 887	4 282 797	4 401 216	2 805 541	2 612 258	2 840 236	3 180 313	8 647 786	9 005 809	11 528 241	10 343 788	13 053 510
SECURITE	389 187	820 438	475 233	570 056	1 368 470	619 731	351 446	210 547	908 795	391 428	372 827	308 886	575 378	1 347 762	1 079 185
ENSEIGNEMENT	13 153 890	15 229 969	2 108 329	1 492 332	2 649 897	8 907 793	2 981 539	2 744 156	4 902 730	14 388 383	7 031 835	14 154 122	7 585 179	5 878 958	6 058 947
CULTURE	11 363 919	4 671 346	3 354 870	1 953 377	2 333 086	1 835 747	1 627 475	1 617 916	1 606 515	2 165 230	1 351 390	1 639 639	1 312 579	1 550 564	2 057 819
SPORTS (*)	631 923	3 408 778	1 259 185	709 029	1 181 472	2 483 061	6 656 944	5 943 711	16 011 069	16 381 091	3 532 308	3 599 518	4 831 232	2 155 624	2 897 899
JEUNESSE	184 364	103 208	75 666	171 055	138 948	285 308	363 780	219 275	174 013	137 866	130 590	231 650	145 202	182 140	285 748
INTERVENTIONS SOCIALES	932 194	395 176	61 059	204 356	648 162	99 925	51 835	39 481	586 099	201 643	360 011	3 050 909	493 905	82 195	181 507
FAMILLE	2 502 865	2 676 163	2 648 519	826 183	1 903 436	3 574 089	3 300 844	5 146 209	1 267 764	1 530 108	1 287 202	4 209 831	2 755 183	2 361 167	2 489 916
LOGEMENT	1 172 191	1 151 207	451 542	92 654	59 124	227 219	291 456	76 512	26 887	120 212	773 309	405 921	1 072 034	5 359 288	2 696 031
URBANISME	302 339	241 837	362 906	796 224	2 031 675	4 059 519	5 232 151	132 169	106 528	38 774	176 967	70	80 192	3 177	23 927
OPERAT° D'AMENAGEMENT	1 792 797	1 339 143	558 921	433 999	1 071 665	516 572	2 994 808	82 281	3 312 957	5 460 670	39 200	1 220 921	1 963 981	534 288	402 660
EPFIF															38 586 714
VOIRIE/ESPACES VERTS/POLITIQUE DE LA VILLE	79 729	345 010	92 217	128 216	189 733	384 238	205 919	39 198	123 189	208 889	231 441	268 696	311 656	277 571	68 667
ENVIRONNEMENT	9 211	7 953	46 514	0	4 246	0	1 500	0	0	484	0	30 000	163 698	251 533	80 287
ACTIONS ECONOMIQUES	199 646	143 476	59 269	283 956	152 366	35 899	77 917	93 220	131 237	82 988	197 009	478 105	549 685	572 984	837 983
TOTAL DEPENSES EQUIPT	37 417 005	33 969 135	15 632 723	11 186 325	18 015 075	27 430 316	26 945 167	18 956 933	31 998 020	44 288 079	24 131 876	38 604 077	33 368 142	30 901 040	70 800 801

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget principal	37 417	33 969	15 633	11 186	18 015	27 430	26 945	18 957	31 998	44 288	24 132	38 604	33 368	30 901	70 801
Budgets annexes	278	220	74	887	6 363	5 893	1 642	548	235	325	317	233	1 064	334	117
Publications		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Piscine Patinoire	49	161	61	882	6 278	5 795	350	136	175	249	301	101	549	311	115
Théâtre de l'Ouest parisien	107	59	13	5	84	98	1 292	412	0	0	0	0	0	0	0
Locations immobilières	122	0	0	0	1	0	0	0	60	77	17	131	515	23	2
Total consolidé	37 695	34 189	15 707	12 073	24 378	33 324	28 587	19 505	32 233	44 613	24 449	38 837	34 432	31 235	70 918

Annexe n°2 - État des AP-CP

	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (dont subventions attribuées) =2021	Autorisations de programme					Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
			Pour mémoire AP votée dernière étape 2022 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (2)	AP ouvertes pour exercices 2022 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2022 après DM et virements inter chapitres	Réalisations 2022 (4)	
Cimetière Pierre Grenier	2019-2021	6 700 000	6 700 000,00	2 450 473	4 249 527	2 711 201	2 676 194	1 573 332
Maison Waleska	2015-2022	920 999	920 999,35	162 587	758 412	0	0	758 412
Réhabilitation Hôtel de Ville	2018-2021	0	1 060 000,00	0	1 060 000	83 000	0	1 060 000
Logiciels RH (paye-temps de travail)	2019-2021	565 144	565 144,10	358 712	206 432	0	0	206 432
RH - Médecine du travail	2015-2021	192 837	198 714,41	99 258	99 456	49 456	1 749	97 707
Espace Bernard Palissy	2019-2021	3 900 000	3 900 000,20	249 371	3 650 629	0	0	3 650 629
Budget participatif	2021-2026	1 000 000	1 000 000,00	0	1 000 000	200 000	15 472	984 528
GPSO - subvention d'investissement	2018-2023	36 695 361	36 695 361,42	16 635 549	20 059 812	4 016 366	4 016 366	16 043 446
Subvention d'équipement	2019-2021	417 000	627 000,00	287 000	340 000	340 000	208 437	131 563
Subvention d'équipement - à affecter			225 000,00	0	225 000	0	0	225 000
Opérations récurrentes - Services généraux	2008-2021	59 234 743	66 997 793,23	51 038 555	15 959 239	7 552 177	6 135 292	9 823 947
Services généraux - Chapitre 900		109 626 085	118 890 012,71	71 281 506	47 608 506	14 952 200	13 053 510	34 554 996
Accessibilité Ad'Ap - services généraux	2015-2021	2 771 321	2 771 321,29	452 333	2 318 988	228	0	2 318 988
Accessibilité Ad'Ap - éducation	2015-2021	2 095 601	2 095 600,73	307 976	1 787 625	268 900	235 598	1 552 026
Accessibilité Ad'Ap - culture	2015-2021	677 226	677 225,65	182 340	494 886	151 485	64 911	429 974
Accessibilité Ad'Ap - sports et jeunesse	2015-2021	1 034 214	1 034 214,22	269 954	764 260	362 620	230 910	533 350
Accessibilité Ad'Ap - actions sociales	2015-2021	66 216	66 215,76	4 106	62 110	80 000	2 929	59 181
Accessibilité Ad'Ap - petite enfance et séniors	2015-2021	654 506	654 506,14	137 433	517 073	0	0	517 073
Accessibilité Ad'Ap - actions économiques	2015-2021	260 917	260 916,58	60 917	200 000	0	0	200 000
Adap - diverses fonctions		7 560 000	7 560 000,37	1 415 059	6 144 941	863 233	534 348	5 610 593
Vidéo protection	2010-2021	3 211 429	4 044 553,83	2 894 554	1 150 000	649 000	345 312	804 688
Participation pompiers	2008-2021	5 961 035	6 732 104,34	4 232 104	2 500 000	580 406	546 716	1 953 284
Opérations récurrentes - Sécurité	2008-2021	1 188 568	1 287 837,48	830 969	456 868	254 028	187 158	269 710
Sécurité - Chapitre 901		10 361 032	12 064 495,65	7 957 628	4 106 868	1 483 434	1 079 185	3 027 683
Restauration Pierre Grenier et centre d'hébergement	2015-2021	4 500 000	4 500 000,29	3 901 440	598 560	274 000	216 843	381 717
Réhabilitation école Fessart Escudier	2019-2021	4 428 000	4 573 706,02	4 173 706	400 000	379 100	13 290	386 710
Fusions d'écoles	2019-2021	3 970 000	3 699 704,03	3 692 844	6 860	6 860	6 857	3
École Ferdinand Buisson	2021-2022	4 000 000	3 999 999,74	225 236	3 774 764	1 665 399	1 281 113	2 493 651
Gp scolaire Billancourt / 147 rue du vieux Pont de Sèvres	2007-2021	20 671 046	20 674 677,68	20 674 678	0	0	0	0
Subvention d'équipement - à affecter	2 021	77 052	-	0	0	0	0	0
Subvention d'équipement	2 021	200	200,00	200	0	0	0	0
Opérations récurrentes - Enseignement	2008-2021	44 981 868	50 346 830,44	41 134 368	9 212 462	4 765 231	4 305 245	4 907 217

	Autorisations de programme							
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (dont subventions attribuées) =2021	Pour mémoire AP votée dernière étape 2022 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (2)	AP ouvertes pour exercices 2022 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2022 après DM et virements inter chapitres	Réalisations 2022 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
Enseignement - Chapitre 902		82 628 166	87 795 118,20	73 802 472	13 992 646	7 090 590	5 823 349	8 169 297
Atelier J. Bernard	2019-2021	0	0	0	0	0	0	0
Eglise Notre-Dame	2 022	0	6 500 000,00	0	6 500 000	0	0	6 500 000
Bulles de tennis	2 006	1 400 383	1 305 706,26	1 085 306	220 400	220 400	160 788	59 612
Le Gallo - Tribunes	2 019	811 583	603 851,86	567 452	36 400	36 400	34 865	1 535
Gymnase Dôme Travaux	2 022		1 999 999,74	1 069	1 998 931	100 000	31 058	1 967 873
Gymnase Biodiversité	2 020	1 800 000	813 369,72	339 535	473 835	118 835	99 992	373 843
Boulogne 2024	2 019	2 500 500	2 500 500,00	2 500 500	0	0	0	0
Equipement omnisports	2 019	72 173 840	72 173 840,00	1 860 000	70 313 840	0	0	70 313 840
Terrain multisport Denfert	2 022		1 000 000,00	0	1 000 000	100 000	12 306	987 694
Gymnase Paul Bert	2 021	1 500 000	1 500 000,00	0	1 500 000	800 000	226 573	1 273 427
Subvention d'équipement	2 022	2 599 064	2 421 044,00	2 166 034	255 010	255 010	255 010	0
Opérations récurrentes	2008-2021	37 944 309	42 261 386,66	33 012 429	9 248 957	4 578 259	4 124 630	5 124 327
Subvention d'équipement - à affecter	2 022	0	267 543,00	0	267 543	0	0	267 543
Jeunesse Sport Culture - Chapitre 903		120 729 679	133 347 241	41 532 325	91 814 916	6 208 904	4 945 222	86 869 695
Foyer hébergement "L'Olivier"	2013-2021	4 700 000	4 325 446,44	4 175 977	149 470	149 470	33 170	116 300
Crèche Galliéni Bellevue	2012-2020	5 700 000	5 013 451,88	4 910 994	102 458	102 458	84 107	18 351
Club séniors Carnot	2019-2021	1 154 777	1 210 005,50	420 214	789 792	789 792	668 261	121 531
Opérations récurrentes	2008-2021	15 620 306	18 102 639,44	13 501 571	4 601 069	2 319 034	1 876 957	2 724 112
Maison du Répît	2 022		1 000 000,00		1 000 000	100 000	0	1 000 000
Subventions d'équipement	2 021	40 391	7 000,00	1 000	6 000	6 000	6 000	0
Subvention d'équipement - à affecter	2 021		17 000,00	0	17 000	0	0	17 000
Actions sociale Famille - Chapitre 904		27 215 473	29 675 543	23 009 754	6 665 789	3 466 755	2 668 495	3 997 294
Etudes d'urbanisme	2 008	1 164 346	1 195 523,48	1 105 523,48	90 000	90 000	14 523	75 477
Acquisition immobilière (réserve foncière)	2 008	26 264 972	26 264 972,01	16 169 662,01	10 095 310	1 000 000	193 493	9 901 817
EPFIF	2 021	41 000 000	40 600 000,00	-	40 600 000	40 600 000	38 586 714	2 013 286
Port Legrand	2 022		1 800 000,00	-	1 800 000	250 000	186 800	1 613 200
Opérations récurrentes		4 353 448	4 369 878,00	3 244 655,90	1 125 222	563 251	207 055	918 167
Surcharges foncières	2 018	43 784 178	35 610 559,00	6 340 736,00	29 269 823	5 469 165	2 587 414	26 682 409
Fonds de concours GPSO - désamiantage parking Bellefeuille	2 015	1 000 000	1 000 000,00	-	1 000 000	0	0	1 000 000
Subvention d'équipement	2 022	20 159	19 009,00	17 009,00	2 000	2 000	2 000	0
Subvention d'équipement - à affecter	2 022		2 250,00	-	2 250	0	0	2 250
Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Services urbains		117 587 103	110 862 191	26 877 586	83 984 605	47 974 416	41 778 000	42 206 605
Marché Billancourt	2 022		600 000,00	-	600 000,00	600 000,00	391 718,28	208 281,72

	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1 (dont subventions attribuées) =2021	Autorisations de programme					
			Pour mémoire AP votée dernière étape 2022 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (2)	AP ouvertes pour exercices 2022 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2022 après DM et virements inter chapitres	Réalisations 2022 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
Opérations récurrentes - Actions économiques	2 008	2 604 125	2 688 160,32	2 058 120,13	630 040,19	412 035,00	402 013,04	228 027,15
Actions économiques - Chapitre 906		2 604 125	3 288 160,32	2 058 120,13	1 230 040,19	1 012 035,00	793 731,32	436 308,87
Environnement - Opérations récurrentes	2 008	56 248	174 880,88	49 090,88	125 790,00	120 395,00	46 886,81	78 903,19
Subventions vélos à assistance électrique	2 019	1 068 000	453 800,00	416 800,00	37 000,00	37 000,00	33 400,00	3 600,00
Environnement - Chapitre 907		1 124 248	628 680,88	465 890,88	162 790,00	157 395,00	80 286,81	82 503,19
Sécurité électrique - services généraux	2019-2021	531 349	371 266,93	153 063	218 204	18 204	0	218 204
Sécurité électrique - éducation	2019-2021	123 100	104 374,00	4 374	100 000	0	0	100 000
Sécurité électrique - Sports et jeunesse	2019-2021	320 571	320 447,95	184 034	136 414	112 000	522	135 892
Sécurité électrique - petite enfance et séniors	2019-2021	150 000	150 000,00	0	150 000	142 000	0	150 000
Sécurité électrique - logements	2019-2021	210 000	352 000,00	0	352 000	74 072	0	352 000
Sécurité électrique - actions économiques	2019-2020	915 001	951 931,18	765 931	186 000	186 000	44 251	141 749
Sécurité électrique des bâtiments - diverses fonctions		2 250 020	2 250 020,06	1 107 402,34	1 142 617,72	532 276,14	44 773,79	1 097 843,93
AP/CP du Budget principal		481 685 932	506 361 464	249 507 745	256 853 719	83 741 237	70 800 901	186 052 818

	Pour mémoire AP votée N-1	Pour mémoire AP votée dernière étape 2022 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (2)	AP ouvertes pour exercices 2022 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2022 après DM	Réalisations 2022 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
APP	224 039 877	235 054 187	74 541 553	160 512 634	52 370 880	45 860 322	114 652 312
APR	165 983 614	186 229 406	144 869 759	41 359 647	20 564 410	17 285 237	24 074 410
APS	91 662 441	85 077 871	30 096 433	54 981 438	10 805 947	7 655 342	47 326 096
Total	481 685 932	506 361 464	249 507 745	256 853 719	83 741 237	70 800 901	186 052 818

	Autorisations de programme							
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée N-1	Pour mémoire AP votée dernière étape 2022 (1)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (2)	AP ouvertes pour exercices 2022 et suivants (3) = (1) - (2)	CP 2022 après DM	Réalisations 2022 (4)	Reliquat d'AP (reste à financer) (3)-(4)
AP "Piscine-Patinoire"		3 238 741	3 258 319	1 685 832	1 572 487	287 770	115 016	1 457 471
dont "Immobilisations incorporelles"		348 089	367 667	267 667	100 000	50 000	7 578	92 422
dont "Immobilisations corporelles"		1 769 378	1 769 378	353 169	1 416 209	237 770	107 438	1 308 771
dont "Autres immobilisations en cours"		1 121 274	1 121 274	1 064 996	56 278	0	0	56 278
AP "Locations immobilières"		1 890 721	1 318 227	822 992	495 235	367 278	2 288	492 947
dont "Club house du tennis de Longchamp"		1 200 000	1 170 000	746 423	423 577	295 620	-	423 577
dont "Autres travaux"		690 721	148 227	76 569	71 658	71 658	2 288	69 370
Budgets annexes		5 129 462	4 576 546	2 508 824	2 067 722	655 048	117 305	1 950 417

**Annexe n°3 – Les écritures comptables croisées
Ville/GPSO et MGP**

Section de fonctionnement			
Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (dépendances GPSO)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes GPSO)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Refacturation mise à disposition du personnel	1 290	Refacturation mise à disposition du personnel (Voirie et Espaces Verts)	376
Refacturation locaux et diverses charges	688	Refacturation de frais divers	72
sous-total refacturations	1 978	sous-total refacturations	448
		FCCT	49 530
sous-total versements de fiscalité	0	sous-total versements de fiscalité	49 530
TOTAL	1 978	TOTAL	49 978

Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (dépendances MGP)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Attribution de compensation	54 607		
Compensation parts salaires	23 427		
TOTAL recettes de fonctionnement	78 034	TOTAL dépenses de fonctionnement	-

Recettes CA Ville de Boulogne-Billancourt (Versement DGFIP)		Dépenses CA Ville de Boulogne-Billancourt (recettes MGP)	
Libellé	Montants en K€	Libellé	Montants en K€
Fiscalité directe (part GPSO)	27 829		

TOTAL recettes de fonctionnement	107 841	TOTAL dépenses de fonctionnement	49 978
---	----------------	---	---------------

Solde net GPSO et MGP	57 863
------------------------------	---------------

Flux créés par la Loi NOTRé

Annexe n°4 – Capacité d'autofinancement consolidée (hors travaux en régie et cessions)

CAF consolidée en K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget principal (hors travaux régie, cessions)	16 742	21 829	23 268	22 782	26 315	18 409	18 965	20 811	22 912	15 166	26 309	23 992	19 834	26 325	21 412
Travaux en régie	3 749	3 548	3 064	2 797	2 788	2 886	2 466	1 203	2 369	2 998	3 000	2 998	2 830	2 178	2 152
Budget principal avec travaux régie	20 491	25 377	26 332	25 579	29 103	21 295	21 431	22 014	25 281	18 164	29 309	26 990	22 664	28 503	23 564
Budgets annexes	601	519	2 527	6 205	1 726	398	879	752	191	427	1 773	616	708	-630	87
Publications	105	-88	105	-111	-6	1	-8	25	-20	2	16	111	51	-166	38
Locations immobilières	410	377	297	214	200	196	177	184	160	134	-45	62	141	43	63
Piscine Patinoire	21	158	2 130	6 092	1 529	176	699	497	51	291	1 802	443	516	-507	-15
Théâtre de l'Ouest parisien	65	72	-5	10	3	25	11	46	0	0	0	0			
CAF consolidée avec travaux en régie	21 092	25 896	28 859	31 784	32 226	21 693	22 310	22 766	25 472	18 591	31 081	27 606	23 372	27 873	25 803

Annexe n°5 – Soldes intermédiaires de gestion du budget principal

<i>En millions €</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA2013	CA2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de gestion courante	174,5	171,2	178,3	180,2	178,6	179,4	181,4	225,9	219,7	221,5	219,8	210,8	218,9	225,9
<i>dont travaux en régie</i>	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3	3	3	2,8	2,2	2,2
Charges de gestion courante	133,8	128,1	132,3	135,7	138,4	142,6	141,1	186,8	187,6	186,4	188,5	184	186,7	197,4
Excédent de gestion	40,7	43,1	46	44,5	40,2	36,8	40,3	39,1	32,1	35,1	31,3	26,8	32,2	28,6
Excédent de gestion hors travaux en régie	37,1	40	43,2	41,7	37,3	34,3	39,1	36,7	29,1	32,1	28,3	24	30	26,4
Résultat financier (recettes - dépenses)	-4,7	-4,5	-4,2	-3,5	-3,3	-3,1	-2,9	-2,6	-2,3	-3,5	-1,8	-1,7	-1,5	-1,8
- subventions versées aux budgets annexes	7,4	11	15,9	11,3	13,1	10,3	14,4	10,2	11	1,5	2	1,9	1,3	2,5
+/- Autres produits et charges exceptionnels	-3,2	-1,3	-0,3	-0,6	-2,5	-2	-1	-1,1	-0,6	-0,8	-0,4	-0,5	-0,9	-0,7
Caf Brute	25,4	26,3	25,6	29,1	21,3	21,4	22	25,3	18,2	29,3	27,1	22,7	28,5	23,6
Caf Brute hors travaux en régie	21,8	23,2	22,8	26,3	18,4	19	20,8	22,9	15,2	26,3	24,1	19,9	26,3	21,4
Remboursement du capital de la dette	14,8	12	13,9	15,6	11,1	5,7	6,3	6,4	6,4	34,6	5,3	6,3	9,2	6,3
Caf nette	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	-5,3	21,8	16,4	19,3	17,3
Caf nette hors remboursements anticipés	10,6	14,3	11,7	13,5	10,2	15,7	15,7	18,9	11,8	22,3	21,8	16,4	19,3	17,3
Participations reçues et autres	14	8,8	5,3	5,6	5,6	7,2	5	11,5	10,7	28,9	6,5	7,3	6	4,6
Cessions	4,7	1,9	1,1	29,7	0,5	2,6	3,4	3,5	9,5	4	4,9	1,4	0	4,4
Dépenses d'investissement	34,2	15,8	12,5	18,7	34,1	34,1	19,3	32,6	44,6	24,7	38,8	34,2	31	32,3
Travaux en régie	3,5	3,1	2,8	2,8	2,9	2,5	1,2	2,4	3	3	3	2,8	2,2	2,2
Solde avant emprunt et résultat antérieur	-8,5	6,3	2,8	27,3	-20,7	-11	3,6	-1	-15,7	-0,1	-8,6	-11,9	-7,8	-8,2
Emprunts nouveaux	8,6	0	0	0	0	0	0	0	12,5	5	3,2	13,1	8,2	6,3
Fonds de roulement au 1er janvier	3,1	3,2	9,5	12,4	39,7	19	8	11,6	10,6	7,3	26,5	21,1	22,3	22,5
Reprise de l'ex Billancourt Seguin										14,2				
Etalement du 1069													-0,2	-0,2
Fonds de roulement au 31 décembre	3,2	9,5	12,4	39,7	19	8	11,6	10,6	7,3	26,5	21,1	22,3	22,5	20,5